



Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025 - N° 1310 - 55^e ANNÉE - 5,00 € - BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

DIRECTEUR POLITIQUE : BERTRAND RENOUVIN

Nee Danke U (Non, merci)

Minjeer Nee : Mr. No, Monsieur Non. Le Premier ministre belge a osé braver le Conseil européen du 23 octobre qui devait entériner le plan soumis par la présidence de la Commission. Bart De Wever a bataillé seul et, à lui seul, a fait reculer l'impératrice Ursula von der Leyen qui se faisait fort de faire main basse sur 200 milliards d'euros, propriété de la Banque centrale de Russie, déposés dans un établissement financier de Bruxelles, et gelés depuis l'invasion de l'Ukraine. Conseillée par un journaliste économique anglais, auquel l'éternelle suspecte, la députée macroniste Nathalie Loiseau, avait apporté sa caution (au Monde), la mauvaise fée de la Commission s'était rêvée dans les habits de Cendrillon, car il fallait bien que les fonds passent d'Euroclear à l'Ukraine par un truchement quelconque que les concepteurs du plan avaient laissé dans le flou. Or, depuis 2023, Euroclear avait déjà accepté de verser les intérêts produits par le capital au Fonds européen de la défense (géré par la Commission) qui ensuite finance des armements pour l'Ukraine. Ce qui est possible pour trois milliards d'euros annuels, von der Leyen ne voyait pas ce qui empêcherait de valoir pour le pactole entier. Un vrai casse du siècle. Selon ses auteurs, il serait possible ainsi de continuer la guerre pour six ans, moins l'évaporation en ligne, côté ukrainien et côté bruxellois.

Du cœur même de l'édifice européen, de son centre symbolique, est venue la protestation, non pour le seul intérêt national belge mais pour l'intérêt général, la sécurité des transactions financières internationales, la crédibilité extérieure de la monnaie, l'état de droit, la paix. Chapeau bas.



SOURCE : VECTEEZY, PHOTO : AHMAD JULYANTO

CRISE DÉMOGRAPHIQUE

Comment en sortir

Le nombre des décès en France vient de dépasser celui des naissances. Peut-on renverser la tendance ?

EN JANVIER 2024, En janvier 2024, Emmanuel Macron avait rencontré au fil de ses lectures un mot qui lui avait beaucoup plu : réarmement. Alors il avait abondamment disserté sur toutes sortes de réarmements – y compris le réarmement démographique.

Il va presque sans dire qu'on n'a rien vu venir, sauf le contraire de ce qui était annoncé. Pire : le gouvernement Lecornu veut faire des économies sur les allocations familiales. La classe dirigeante

ne comprend pas que notre pays est confronté à une baisse planétaire de la population, qu'il est très difficile d'enrayer par des mesures politiques mais qu'il ne faut surtout pas encourager comme on vient de le faire.

Il faudrait aussi que le gouvernement explique que notre avenir démographique va dépendre exclusivement de l'immigration, ce qui implique, au-delà des idéologies, une véritable politique.

L'article de François Gerlotto en pages 2 et 3.

Mieux protéger nos maires

De très nombreux élus locaux sont épuisés. L'adoption du statut de l' élu est urgente.

LES ÉLUS LOCAUX sont les artisans quotidiens de la démocratie, par les innombrables services qu'ils assurent, pour le bien de leur collectivité. On les a longtemps salués de loin avec reconnaissance et respect, sans prendre en considération leur fatigue, voire leur épuisement. Exposés aux violences physiques, perdus dans la jungle

administrative, exposés aux poursuites pénales, ils sont souvent tentés par la démission.

D'où la proposition de loi sur le statut de l' élu, qui permet la revalorisation des indemnités, la sécurisation juridique et une meilleure protection sociale. Nos élus méritent protection et soutien. L'article de Laurent Tréhu en page 5.

Dans ce numéro :

- Page 3 - Le procès Sarkozy dans les médias.
- Page 6 - La Taxe Zucman.
- Page 7 - Le Pakistan puissance nucléaire.
- Page 12 - La métamorphose des nationalismes.
- Page 15 - Le Père Serge Bonnet.
- Page 16 - Pierre Louÿs.
- Page 18 - La nomination du Premier ministre.
- Page 22 - Éditorial : Des aveux sur l'euro.



SOURCE : VECTEEZY, PHOTO : PROT TACHAPANIT

Chronique politique

La question démographique

par François Gerlotto.

Et si l'on prenait un peu de recul ? Noyée dans cette soupe indigeste de décisions annulées aussitôt prises et d'informations insignifiantes, il en est une qui n'a pas vraiment marqué les esprits, alors qu'elle touche à l'avenir de notre pays : le nombre de décès en France vient de dépasser celui des naissances. Et ce n'est pas un accident.

Déjà en 2015 une première information nous avait alertés : alors que depuis des décennies, et au contraire de ses voisins (Espagne, Italie, Allemagne...), notre pays maintenait sa fécondité au-dessus du seuil de renouvellement (plus de deux enfants par femme), la natalité avait commencé à diminuer, puis en 2023 elle s'est effondrée. En 2024 nous en étions à moins de 1,6 enfant par femme. L'augmentation, voire le simple maintien de la population, ne sont plus assurés aujourd'hui par le renouvellement naturel des générations, mais uniquement par un solde migratoire positif.

Alors Emmanuel Macron, notre Zorro national, s'est manifesté et a déclaré en janvier 2024 lancer un *réarmement démographique* martial pour rétablir la situation (1). Bien entendu, aucune décision n'a été prise : « Emmanuel Macron parle mais il n'y a rien qui suit » (2). Nous vivons l'ère de la magie du verbe, qui à lui seul doit suffire à tout résoudre. Dans le même discours d'ailleurs, le réarmement n'était pas que démographique, mais aussi civique, académique, scientifique, technologique, industriel et agricole ! Bref, on réarmait dans tous les sens (sauf peut-être dans le domaine militaire).

Nous n'avons donc pas été surpris quand, après un tel discours sans aucune décision ni proposition, les difficultés budgétaires de 2025 ont mené à des choix allant complètement à l'encontre de ce « *réarmement* » : le gouvernement Lecornu II envisage de faire passer de 14 à 18 ans l'âge de revalorisation des allocations familiales versées à partir du deuxième enfant, afin de permettre à l'État d'économiser 200 millions.

L'évolution démographique montre que notre niveau de population va dépendre exclusivement de l'immigration. Dans ces conditions, cette question va devenir la plus importante des années à venir.

Entendons-nous bien : cette proposition, dont on ne sait d'ailleurs pas si elle sera entérinée par le Parlement, n'aura pas d'incidence majeure sur la natalité. L'histoire nous montre que de telles décisions sur des facilités offertes aux familles aboutissent rarement aux effets escomptés. Mais elle est la démonstration – une de plus – d'une incapacité totale de M. Macron à imaginer un avenir pour notre pays, à comprendre les mécanismes en régissant l'évolution, et à décider de

politiques permettant d'orienter son évolution afin d'atteindre cet avenir choisi. Il vit dans un monde TikTok, où ce qui a été dit hier est oublié aujourd'hui, et où il est par conséquent inutile de traduire dans les faits ce qui n'est finalement qu'un fantasme du moment. Il n'agit pas : il réagit, dans l'incohérence et l'incompréhension du monde réel.

Incompétence et incohérence. – Car il y a d'abord incompréhension complète. Les déterminismes de la dynamique démographique restent à ce jour très mystérieux, même pour les démographes, et les relations entre la variation de la fécondité et les choix politiques, économiques, sociaux ou culturels, ne sautent pas aux yeux. Hervé Le Bras le signale : il est très difficile de stimuler la natalité, par des changements d'indice dans les taux d'allocations familiales ou d'autres décisions du même tonneau (2).

De plus, les tendances démographiques sont devenues planétaires : la dénatalité touche tous les continents, et il est fort probable que changer le taux des allocations familiales en France n'aura pas d'effet sensible. Voilà qui mène à deux conclusions. La première, c'est qu'il ne faut pas se leurrer : le volontarisme, surtout s'il est velléitaire, ne résout rien face à la puissance de telles tendances. La deuxième, c'est qu'il faut rester pragmatique : s'il est illusoire de penser inverser par la force ces dynamiques mondiales, il n'est pas interdit de les pousser dans le sens souhaité, d'en ralentir les dynamiques négatives et de favoriser les tendances positives.

L'aide aux familles n'est peut-être pas une méthode suffisante pour relancer la natalité, mais sa suppression ne peut pro-

◀ **Démographie.** La baisse de la natalité en France aura des conséquences profondes qu'il faut anticiper.

bablement pas manquer de favoriser sa baisse, de même que la crise du logement ou bien les difficultés encore rencontrées par les femmes qui veulent à la fois mener une carrière professionnelle et fonder une famille... Le pragmatisme politique minimum exige de ne pas prendre des décisions contradictoires en fonction de l'humeur du moment.

Mais, peut-être plus encore que de l'incompétence, c'est de l'incohérence de nos gouvernements qu'il faut s'inquiéter. L'évolution démographique montre que notre niveau de population va maintenant dépendre exclusivement de l'immigration (3). Dans ces conditions, cette question va devenir, comme tous les Français le ressentent, la plus importante des années à venir. Voilà qui pose de nombreuses questions : faut-il de l'immigration ? Comment se fait l'intégration ? Comment les immigrés vivent-ils leur appartenance à la France ? Comment les Français réagissent-ils réellement face aux immigrés ? Comment l'immigration affecte-t-elle les pays d'émigration ? Etc. Nous vivons dans un pays déjà fortement métissé, où chaque Français possède dans sa famille ou ses relations un membre issu de l'immigration avec lequel il entretient des relations étroites. Or cette réalité complexe n'éveille chez les politiques que des réactions idéologiques fondées sur des *a priori* : l'immigration, c'est bien (LFI...) ou c'est mal (RN, LR...) ! Le dossier de l'immigration est crucial pour notre avenir. Il doit être pris très au sérieux, et se fonder sur des réflexions objectives dans tous ses aspects. Nous en sommes loin, et nous devons très vite nous pencher sur cette question. ■

(1) Conférence de presse sur les priorités en matière d'école, d'ordre public, d'économie, de natalité, d'égalité des chances, d'écologie, de services publics et de santé (16 janvier 2024).

(2). Intervention à BFMTV d'Hervé Le Bras, directeur d'études à l'EHESS (14 janvier 2025).

(3). Plus exactement du bilan immigration-émigration.).

Procès Sarkozy

La fabrique du narratif

La condamnation puis l'incarcération à la prison de la Santé de Nicolas Sarkozy ont donné lieu à un intense battage politique, abondamment relayé par des médias complaisants. Il est temps d'y mettre fin.

Sur l'excellent site de notre amie Ella Micheletti *Voix de l'Hexagone* (1), l'avocat Vincent Brengarth, partie civile pour l'association Sherpa – qui a assisté à quasiment toutes les audiences – nous livre une réflexion solidement documentée, contrairement aux multiples commentateurs politico-médiatiques se contentant de distiller un narratif fabriqué de toutes pièces : « *J'avais la faiblesse de croire que la lecture des éléments de la motivation par le tribunal allait donner un cadre normé et factuel. Après, évidemment, on peut ne pas être en accord avec la question de l'application de certaines infractions, mais cela est commun à toutes les procédures. Ce qui est problématique, c'est que nous sommes face à un contre-discours d'une puissance inédite pour convaincre du caractère illégal de cette décision, au sens où elle obéirait à des finalités occultes. Pour ceux qui ont assisté à la totalité de l'audience, c'est totalement extravagant. Il y a une absence de correspondance avec la réalité de l'audience. Ce contre-discours n'obéit à aucune règle et cherche à implanter une autre réalité. Cette dernière est déjà très embarrassante du point de vue de ce à quoi nous avons assisté au cours des débats. Et elle l'est d'autant plus au vu de la capacité de tout un système médiatique de donner corps à cette autre réalité.* »

La défense de l'ancien président n'a eu de cesse de soutenir que le dossier était vide et que les premières audiences allaient rapidement le démontrer : « *Un certain nombre de journalistes ne savaient pas vraiment ce qu'il en était. Et l'impression produite par l'idée répétée que le dossier était vide suggérait qu'assez rapidement, l'audience allait révéler ses lacunes. Il y*



Condamnation de Nicolas Sarkozy. Le Figaro du 26 septembre, à l'image des autres médias.

a eu une sur-présence médiatique en début de procès. En revanche, les médias sont beaucoup moins nombreux à avoir assuré une présence de fond quotidienne lors des différentes audiences, donc à avoir pu répercuter ce qu'il s'y disait. »

L'argument du « dossier vide » ayant été rapidement invalidé par le contenu des audiences – qui ont duré trois mois –, il restait la partialité politique des fameux « juges rouges ». M^e Brengarth souligne combien cet argument est fallacieux : « *Ils ont une vision déformée de la réalité. Si on se réfère à des appartenances supposées à des syndicats qui seraient considérés comme étant à gauche, ce n'est pas du tout la majorité des magistrats qui composent l'ordre judiciaire. Par ailleurs, nous vivons dans un pays avec une surpopulation carcérale structurelle. Il suffit d'aller assister aujourd'hui à une audience de comparution immédiate pour ne pas voir de « juges rouges » [...] En réalité, l'affaire Sarkozy nous dit énormément de choses. C'est une affaire qui nous révèle beaucoup le fonctionnement de notre monde médiatique et sa capacité à créer de la désinformation. Elle montre aussi notre capacité à venir protéger nos juges, parce que je rappelle qu'ils ont été menacés. Évoquer une justice partielle permet aux politiques jugés de déplacer le curseur, en présentant le juge comme son ennemi idéologique. Et à partir du moment où ils le présentent comme tel, ils le font évoluer sur un terrain qui n'est pas le sien. Parce que le terrain du juge, c'est le droit.* »

Nicolas Sarkozy ne sera ni un martyr et encore moins le comte de Monte-Cristo... ■

LOÏC DE BENTZMANN.

Sur le mur de Jean Chouan

MACRON : JE VAIS LANCER UN RÉARMEMENT DÉMOGRAPHIQUE ! LECORNU : OUI, ET MOI JE VAIS DIMINUER LES ALLOCATIONS FAMILIALES.

C'EST BEAU, DES RESPONSABLES QUI MARCHENT COMME ÇA, LA MAIN DANS LA MAIN !

MAIS J'ESPÈRE QUE CE NE SONT PAS LES MÊMES QUI PRÉSIDENT À NOTRE RÉARMEMENT MILITAIRE...

... PARCE QUE SINON, ON NE POURRA MÊME PAS RÉSISTER À UNE INVASION SUISSE !



(1). <https://voixdelhexagone.com>

Que reste-t-il des courants politiques ?

Le mouvement poujadiste (1)

Claironner que les Trente Glorieuses furent un long fleuve tranquille, tel est le lieu commun savamment entretenu par les entrepreneurs en nostalgie. Or, cette période ne fut pas avare en tragédies (guerres de décolonisation, guerre froide) ; les grandes mutations économiques ne se firent pas sans heurts : la fièvre poujadiste est là pour nous le rappeler.

Truisme utile : l'épopée poujadiste est inséparable de l'homme qui la fit naître. Bien que la postérité n'ait retenu que ses combats tonitruants contre le fisc, Pierre Poujade (1920-2003) fut dès le départ une personnalité haute en couleur ; l'éducation maorrassienne, qu'il reçut de son père, y contribua largement. De cet héritage familial résulta sa haine des « rouges » et son goût du commandement : autant d'affects qui poussèrent cet adolescent roublard à s'engager auprès de Jacques Doriot. Pour la France, vint le temps de la Seconde Guerre mondiale ; pour l'homme de vingt ans, celui de la promotion : il passa de simple colleur d'affiches à chef des Compagnons de France, mouvement de jeunesse foncièrement pétainiste.

Mais, dès qu'il apprit l'occupation de la zone libre par les Allemands, son instinct patriotique le conduisit à rejoindre l'armée d'Afrique du Nord. Syncrétiste pratiquant, M. Poujade ne vit aucune contradiction dans son parcours si bien qu'il arborait un

nationalisme d'obédience vichyste tout en brandissant son passé de résistant. Seulement, au sortir de la guerre, ses priorités furent d'ordre matériel. Après avoir longuement roulé sa bosse, il revint dans sa ville natale de Saint-Céré (Lot), alternant entre gestion de sa modeste papeterie et souci des affaires publiques – puisqu'il fut fraîchement élu conseiller municipal radical sur une liste RPF. Brusquement, l'acalmie du quotidien céda le pas à la flambée sociale ; le poujadisme prit racine dans ce contexte.

Été 1953, la France était paralysée ; on ne dénombrait pas moins de quatre millions de grévistes au 15 août. Concomitamment à ce mouvement contestataire d'ampleur, Pierre Poujade parvint à lever la troupe modeste, mais combative, d'une trentaine de commerçants et artisans. Leur but était simple : partir en croisade contre ces agents du fisc – « *la Gestapo fiscale* », clameraient ces dissidents au sang chaud. Toujours sous la houlette de « *Pierrot* », d'autres expéditions punitives eurent lieu dans les départements avoisinants. Ces sé-

quences erratiques de cogne et de grogne d'une certaine France rurale, menacée par les grands groupes capitalistes, trouvèrent un débouché : l'Union de défense des commerçants et artisans (UDCA) vit le jour en novembre 1953 ; Pierre Poujade en prit naturellement les commandes.

L'entreprise faillit tourner court, tant la gestion financière du parti laissait à désirer ; des conservateurs insatisfaits quittèrent le navire avant que celui-ci ne coulât. C'était sans compter une « *divine surprise* » ; elle se produisit lors du premier congrès du parti qui se tint à Alger, soit quelques jours avant l'insurrection de la Toussaint 1954. Le mouvement antifiscal, qui peinait à s'étendre au-delà du Rhône et de la Loire, reçut le mécénat des milieux coloniaux, foncièrement désireux de maintenir la présence française en Algérie. Dès lors, l'aventure boutiquière put reprendre dans l'alacrité, d'autant que Poujade comptait bien capitaliser sur les malades du gouvernement Mendès France à l'endroit des agriculteurs. ■

LÉON LETELLIER.

La politique au crible

■ **Budget.** – Le rejet de la taxe Zucman, le 31 octobre, par une majorité de 228 voix contre 172, place le PS en position délicate. Il se trouve au pied du mur : ou censurer et provoquer une dissolution – mais la plupart de ses députés n'ont aucune envie de retourner devant les électeurs, surtout après cet échec – ou atermoyer et accepter, à contrecœur, les lots de consolation que Sébastien Lecornu est prêt à lui lâcher. Gageons que c'est cette deuxième voie que Faure, Vallaud et Hollande vont choisir pour sortir du piège où ils se sont mis. On en veut pour preuve le vote, le même jour, avec l'appui du Modem et du RN, d'une version plus qu'allégée de retour de l'ISF que les dirigeants socialistes se sont empressés de présenter comme une « *grande victoire* », alors que cette mesure ne pénalisera en aucune manière les « *ultra-riches* ».

■ **Défense (1).** – Lors de son audition, le 21 octobre, par la commission de la Défense de l'Assemblée nationale, la nouvelle ministre des Armées, Mme Catherine Vautrin, a confirmé que les 6,5 milliards de crédits militaires supplémentaires annoncés par le président de la République en juin dernier seront bien au rendez-vous de la loi de finances 2026. De surcroît, la ministre s'est engagée à accélérer le rythme des commandes passées par la DGA d'ici fin 2025, afin de résorber les effets désastreux du gel des crédits imposé par Bercy en début d'année. Voilà deux annonces dont il y a lieu de se réjouir.

■ **Défense (2).** – Mme Vautrin a également précisé que le Parlement serait

saisi « *d'ici la fin de l'automne* » d'une actualisation de la loi de programmation militaire 2025-2030 afin « *d'accélérer le réarmement du pays* ». Bene, optime, même si les orientations très floues présentées en appui de cette annonce ont laissé sur leur faim la plupart des députés. Preuve que tous les arbitrages ne sont pas rendus et que le calendrier pourrait encore bouger.

D'autant que l'actuelle programmation a occulté plusieurs sujets sensibles sur lesquels nous attirons régulièrement l'attention : la question du format futur de nos forces armées (qui ont perdu plus du tiers de leurs effectifs depuis 2006) ; le nombre insuffisant de nos avions de combat ; la relance d'une production de chars lourds ; la protection des populations et des infrastructures critiques en cas d'agression du territoire national ; enfin, la question brûlante d'un second porte-avions de nouvelle génération permettant à la France de disposer, à la fin de la prochaine décennie, de deux escadres complètes, l'une opérant en Indo-Pacifique.

■ **Nouvelle-Calédonie.** – L'obstination du gouvernement à traiter dans l'urgence le dossier calédonien est de mauvaise méthode. Certes, le report des élections provinciales, voté par le Parlement le 29 octobre, était incontournable. Mais pourquoi chercher à passer en force en transcrivant, d'ici la fin de l'année, dans la Constitution le fragile accord de Bougival ? Alors que les tensions sur le territoire restent très vives après le drame de l'été 2024. Faut-il vraiment rajouter à la crise politique une nouvelle flambée de violences dans le Pacifique français ?

HUBERT DE MARANS.

SOURCE: WIKIPÉDIA. PHOTO: MIGUELETTI492



Pierre Poujade (1920-2003). Son mouvement, syndical d'abord, politique ensuite, ébranla un moment la IV^e République.



Statut de l' élu local

Une loi pour mieux protéger les maires

par Laurent Tréhu.

Adoptée au Sénat, la proposition de loi portant création du statut de l' élu local revient à l'Assemblée nationale. Le texte sera-t-il voté avant les élections municipales de mars 2026 ?

Je t'aime, moi non plus... Après des Français, le maire demeure la figure politique la plus crédible (entre 61 % et 69 % de confiance, selon les sondages 2025), loin devant les élus nationaux. Pourtant, entre juillet 2020 et mars 2025, 2 189 maires – 6 % des édiles élus en 2020 – ont jeté l'éponge, selon le Centre d'études de la vie politique française (Cevipof). Soit une quarantaine de démissions par mois, en moyenne. Parce que l'écharpe tricolore pèse lourd. Parfois très lourd.

Le poids des violences est souvent évoqué. En 2024, 2 501 faits de violence ou d'incivilité visant les élus locaux ont été recensés par le Centre d'analyse et de lutte contre les atteintes aux élus (Calae), soit sept par jour. Injures, coups, attaques au domicile... Les maires, « élus à portée de baffes », incarnent l'autorité la plus accessible. Et donc la plus exposée.

Être maire, c'est aussi jongler entre réunions interminables, dossiers urgents, gestion de crise et disponibilité 24 h/24 et 7 j/7. Dans les petites communes, le mandat vire parfois à l'impossible mission, avec un sentiment croissant d'impuissance face à des attentes de citoyens de plus en plus exigeants.

Autre piège: la « jungle administrative », avec ses normes toujours plus nombreuses, procédures kafkaïennes, injonctions contradictoires... De nombreux maires affirment passer plus de temps à déchiffrer la réglementation qu'à agir sur le terrain. Les compétences transférées à l'intercommunalité sans véritable accompagnement accentuent la confusion. Beaucoup se sentent épuisés, coincés entre

l'État et leurs administrés. Avec des risques de *burn-out*.

Enfin, l'insécurité juridique et financière achève de décourager. La peur de poursuites pénales pour une erreur de gestion, des indemnités jugées insuffisantes, une protection sociale précaire... : autant de raisons de renoncer. Résultat : à vingt semaines des élections municipales (15 et 22 mars 2026), près d'un maire sur trois hésite à se représenter, surtout en milieu rural (1). La démocratie de proximité vacille. L'urgence : relancer l'engagement au service des 34 875 communes de France.

« Sacraliser la fonction de maire » pour la protéger et la soutenir.

Pas un statut « privilégié ». – La proposition de loi portant création d'un statut de l' élu local se veut une réponse à cette crise. Porté par l'ex-sénatrice bretonne Françoise Gatel (UDI), ministre depuis 2024, et soutenu en particulier par l'Association des maires de France (AMF), ce texte ne vise pas « à établir un statut privilégié » mais « à sacraliser la fonction de maire, à la protéger, à la soutenir », explique la ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation.

Cette proposition de loi a été adoptée (132 voix pour, 0 voix contre et 36 abstentions) en première lecture à l'Assemblée nationale le 10 juillet. Approuvée à l'unanimité (344 votants, 344 voix pour) mais avec plusieurs modifications (amendements) au Sénat, le 22 octobre, elle revient au palais Bourbon, en troisième lecture.

◀ **Élus locaux.** Un statut fragile et des charges écrasantes : plus de 2 000 maires ont démissionné en cinq ans.

Avec trois leviers principaux pour encourager l'engagement local.

Le premier porte sur la revalorisation des indemnités de fonction, selon un barème dégressif pour les communes de moins de 20 000 habitants. Entre 10 % d'augmentation pour les communes de moins de 1 000 habitants et + 4 % pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants. Pour un maire d'une commune de 2 000 âmes, l'indemnité de fonction maximale mensuelle passerait à 2 290 € contre 2 121 € auparavant. Les sénateurs ont préservé une gestion plus souple pour les indemnités des adjoints, permettant aux conseils de moduler les montants selon les missions de chacun.

Le deuxième axe traite de la sécurisation juridique. Sujet très sensible: la redoutée prise illégale d'intérêts. Le texte clarifie les situations de mandats publics multiples, permettant aux élus d'exercer dans plusieurs collectivités ou organismes publics, sans risquer de poursuites automatiques; sauf si l'une candidate à un marché public de l'autre (règle du déport maintenue). Une disposition qui divise toujours magistrats, associations d'élus et organisations de lutte contre la corruption.

Enfin, la protection sociale et la retraite des maires et adjoints bénéficient d'un coup de pouce. Ainsi, un trimestre de retraite supplémentaire par mandat exercé a été introduit (dans la limite de trois trimestres par carrière professionnelle, les députés avaient approuvé jusqu'à huit trimestres). Le texte intègre des droits renforcés aux congés maladie et maternité, renforce la couverture pour les accidents de mandat. Il prévoit le doublement de la durée du congé électif pour les têtes de liste, porté à 20 jours (contre 15 jours adoptés par l'Assemblée). Des mesures de réinsertion professionnelle post-mandat complètent le texte.

L'article 5 bis de cette proposition de loi était une des dispositions les plus controversées. Le texte initial exigeait que chaque maire s'engage publiquement à respecter les principes, les lois et les symboles de la République. Une formulation que l'Association des maires de France a qualifiée d'« accusatoire », voire insultante. Finalement, le Sénat a cédé. Exit le serment public solennel; place à une simple lecture d'une « charte de l' élu local », enrichie de références à la laïcité et aux symboles républicains. Ce compromis apaise les tensions, mais laisse la question ouverte: cette « charte » sera-t-elle, elle aussi, perçue comme une mise en doute de la loyauté des maires ? L'Assemblée nationale aura le dernier mot. ■

(1). En 2020, 106 communes (dont quatre de plus de 1 000 habitants) s'étaient retrouvées sans candidat à la clôture du dépôt des candidatures. On en avait compté 62 en 2014. Pas si anecdotique que cela...

Taxe Zucman

La fin d'une chimère

Dans une tribune sur le site Fréquence populaire, intitulée « Totems et tabous de la gauche », notre ami Jacques Sapir enrichit l'argumentaire développé dans ces colonnes (cf. *Royaliste* n° 1307 du 27 septembre) contre la « mirobolante » taxe Zucman. Nous reprenons ici ses conclusions :

« En réalité, la fiscalité française est déséquilibrée depuis près de 20 ans par les effets de l'euro. Ce dernier a réduit la croissance en moyenne de près de 1 % (moins dans les années 2000 et plus à la fin des années 2010) et a obéré la compétitivité de la France au point que les différents gouvernements ont dû mettre en place des allègements de cotisations et d'impôts dont le poids n'a cessé de grandir jusqu'à aujourd'hui. Le ralentissement de la croissance a engendré une perte en recettes potentielles car ces dernières varient fortement avec l'activité économique.

Si l'on estime que le PIB de la France aurait pu être en 2024 de 15 % supérieur sans l'euro au PIB constaté avec l'euro, cela veut dire qu'en valeur les recettes de l'État auraient été supérieures aussi de 15 %. L'euro fait sentir ses effets désastreux tant du côté des dépenses (en subventions aux entreprises) que du côté des recettes (en manque à gagner pour le système fiscal).

À cet égard, prétendre soigner ce problème par un mécanisme comme la "taxe Zucman" dont l'application indifférenciée sur l'économie aurait des conséquences dramatiques renvoie à une forme de "pensée magique" dans laquelle s'est enfermée une "gauche" européiste, conformiste et bien-pensante. C'est l'image même d'une "gauche" qui a perdu le sens de la production (et de la planification) au profit de la redistribution. Or, le système français est déjà très redistributif.

Si la taxation des revenus issus du patrimoine financier doit être (et peut être) améliorée, si la progressivité du système fiscal français doit être (et peut être) améliorée, il faut avoir conscience que ces améliorations seront très loin de résoudre le problème budgétaire auquel nous sommes confrontés avec un déficit budgétaire de 5,8 % du PIB.

Tant que l'on se fermera les yeux sur le problème central que représente pour l'économie française l'euro, tant qu'il sera tabou d'évoquer ce problème, ainsi que celui de notre adhésion à l'Union européenne, et en particulier à gauche, la "gauche" en restera à danser la danse de la pluie autour d'un totem moisi. »

JACQUES SAPIR.

Sur le front marin et paysan

Stupidité bruxelloise

Un arrêté du 22 juillet dernier oblige les barges ostréicoles, ces petites embarcations œuvrant au sein des parcs à huîtres, à disposer d'installations hygiéniques à bord, savoir des toilettes et un lavabo. Une nouvelle réglementation, imposée par l'Union européenne, qui a entraîné une réaction d'humeur bien compréhensible chez le président du comité régional de la conchyliculture de Bretagne sud, Philippe Le Gal, qui a déclaré à *France 3 Bretagne* : « C'est complètement absurde de la part de l'administration, car c'est juste impossible à mettre en place. On parle de bateaux qui sortent quelques heures, pas de navires hauturiers. »

Techniquement, la mise en conformité aux nouvelles normes de ces embarcations apparaît en effet impossible en raison de leur petite taille (moins de 12 mètres de long). La préoccupation principale de la profession reste la sécurité sanitaire

face aux pollutions et contaminations qui frappent régulièrement les diverses zones ostréicoles des côtes françaises. La filière demeure fragile, entre baisse des ventes et hausses des charges. Voilà en tout cas, de l'avis général, une nouvelle démonstration de l'absurdité de la transposition de certaines réglementations européennes totalement déconnectées de la réalité. ■

JEAN BONGRAIN.

■ **Mercosur.** – Alors que Bruxelles accélère, sous la pression de l'Allemagne, la ratification du mauvais traité avec le Mercosur (sa signature pourrait avoir lieu le 20 décembre à Brasilia), Emmanuel Macron vient de brûler les dernières cartes de la France en déclarant, à l'issue d'un Conseil européen le 23 octobre, que le texte irait « désormais dans le bon sens pour protéger les secteurs exposés ».

Du côté de la Commission, on rappelle avec un brin de cruauté que le texte de l'accord est toujours le même que celui qui a été signé en décembre 2024 à Montevideo. Et du côté des syndicats agricoles et des ONG, on s'indigne de ce qui apparaît de plus en plus comme une capitulation en rase campagne de l'Élysée.

J. B.

La Quinzaine en France

■ **Dette.** – Contrairement à Fitch et à Standard & Poor's, Moody's a maintenu, le 24 octobre, au niveau AA3 sa note sur la dette souveraine de la France, tout en la plaçant sous perspective négative. Dans son jugement, l'agence de notation américaine s'inquiète plus de l'instabilité politique du pays que de ses performances économiques. La dissolution expéditive décidée par Emmanuel Macron à l'été 2024 nous coûte bien cher.

■ **Plans sociaux.** – « La politique de l'offre de Macron est non seulement très coûteuse, mais c'est un désastre social, une catastrophe économique », a déclaré la secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, en dévoilant, le 30 octobre, les 444 plans sociaux recensés en France entre septembre 2024 et octobre 2025, qui menacent plus de 30 000 emplois, en grande partie dans l'industrie. Une étude publiée le 10 octobre par Trendeo note que, sur la même période, le nombre de fermetures d'usines l'emporte largement sur le nombre de créations.

■ **Retraites.** – Alors que la réforme Borne n'est pas encore suspendue par le Parlement (des coups fourrés sont à prévoir au Sénat puis lors de la CMP), le gouvernement convoque le 4 novembre une nouvelle « conférence sur le travail et les retraites ». Après l'échec du conclave Bayrou, on voit difficilement comment cette initiative pourrait aboutir. À moins qu'il s'agisse de consoler Emmanuel Macron et ses troupes de l'échec de leur « réforme-phare ».

■ **Démographie.** – Une note du Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan confirme que la baisse de la natalité aura des conséquences profondes sur l'emploi et le marché du travail dans la prochaine décennie. La population active, qui est déjà en quasi-stagnation, pourrait décroître à partir de 2035, avec deux perspectives : une pression sur les employeurs pour augmenter les salaires ou un recours plus massif encore à l'immigration.

■ **Défense.** – Après le fiasco du programme franco-allemand de « char du futur », c'est maintenant celui de l'« avion de combat du futur » (SCAF) qui entre en crise. Le maître d'œuvre français, Dassault Aviation, se plaint de ne plus avoir les coudées franches face à Airbus, qui porte les intérêts de l'Allemagne et de l'Espagne. « Puisque Dassault n'est pas content, qu'il s'en aille ! », a dit en substance, le 29 octobre, le PDG d'Airbus, Guillaume Faury. Berlin, qui manœuvre pour reprendre le contrôle du SCAF, n'aurait pas dit mieux !

■ **Acier.** – Ex-fleur de l'acier français, vendu à un fonds d'investissement britannique puis placé en redressement judiciaire en août 2025, NovAsco (ex-Ascometal, 760 emplois) joue sa survie. Aucune solution de reprise n'ayant été déposée à ce jour, le tribunal de Strasbourg s'est donné jusqu'au 12 novembre pour accueillir une offre ou prononcer la liquidation. Bercy, qui préfère les start-up à l'industrie de base, détourne le regard.

YVONNE CHASSARD.



SOURCE: WIKIPÉDIA, PHOTO: GOUVERNEMENT PAKISTANAIS.

Le maréchal Asim Munir.
Il est désormais l'homme fort au sein du pouvoir à Islamabad.

Asie du Sud

La bombe verte

par Yves La Marck.

Le Pakistan a étendu son parapluie nucléaire au Moyen-Orient redevenu le « Grand Moyen-Orient » sous l'égide du président américain. C'est à un retour au pacte de Bagdad de 1955 (qui avait été conclu avec la Turquie), avec cette fois l'aval de l'Égypte et des pays arabes. Au centre du jeu, un homme fort : le maréchal Asim Munir.

Depuis l'arrivée au pouvoir des talibans à Kaboul le 14 août 2021, le Pakistan était regardé comme le principal vainqueur régional. On n'a pas anticipé à l'époque le lent mouvement des plaques tectoniques qui allait entraîner une suite de déséquilibres et rééquilibrages, non sans risques sismiques, avec des ondes ressenties dans un périmètre fort étendu. Le Pakistan entrait en réalité dans l'œil du cyclone, objet de déstabilisation, mais aussi au centre d'un nouveau Grand Jeu. Les événements, telles des éruptions volcaniques, sont apparus à la surface en quelques mois dans une chronologie serrée et implacable. Le « pays des purs » s'est retrouvé en butte avec ses voisins sur ses trois frontières terrestres : traditionnelle avec l'Inde, aveugle avec l'Iran, contre-intuitive avec l'Afghanistan. Avec à chaque fois l'instrumentalisation de controverses territoriales ancestrales : Cachemire, Baloutchistan, Pachtounistan.

6 mai 2025 : l'Inde. – L'Inde bombarde des camps du Lashkar-e-Toiba, le mouvement indépendantiste kashmiri. Une bataille des

airs s'ensuit avec plus de 130 chasseurs où le Pakistan réussit à bloquer l'armée de l'air indienne (qui y a perdu un Rafale). Trump se prévaut d'avoir stoppé la guerre, mais le Premier ministre indien Narendra Modi le dément. La suite est connue : Modi assiste pour la première fois en Chine au sommet de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS dont le Pakistan et l'Iran sont également membres), mais ne se joint pas au défilé militaire du lendemain à Pékin.

Le Pakistan regagne aujourd'hui son autonomie stratégique en se faisant l'un des protecteurs du Moyen-Orient, en relais régional des États-Unis.

Trump sanctionne l'Inde pour qu'elle renonce au pétrole russe. Il ne s'agit pas ici de renverser le rapprochement indo-américain qui date d'Obama et a été entretenu pendant le premier mandat de Trump, poursuivi par Biden, mais d'un rééquilibrage qui marque la fin de l'ostracisme envers le Pakistan qui s'était alors tourné vers la Chine et ses routes de la soie. Pour Washington, depuis

la stratégie AfPak d'Obama en 2009, Islamabad était dans le soutien aux talibans et l'Inde avait acquis une position dominante à Kaboul sous le précédent régime.

22 juin 2025 : l'Iran. – L'aviation américaine, en soutien de l'armée de l'air israélienne, bombarde des installations nucléaires en Iran. L'Arabie saoudite, l'Égypte, même la Turquie pourtant membre de l'OTAN, réfléchissaient depuis longtemps à leur garantie nucléaire face à l'Iran si celui-ci se dotait de la bombe et si désormais le parapluie américain était incertain, mais aussi face à Israël qui en est doté. Devenir soi-même nucléaire étant trop délicat et coûteux, ils étaient arrivés à la conclusion encore informulée qu'il valait mieux s'en remettre à un proche (proxy). En réalité, la capacité nucléaire pakistanaise avait bel et bien été financée en son temps par l'Arabie saoudite. Le temps était venu de formaliser cette alliance dans un accord de défense qui fut signé à Riyad le 17 septembre, pas un simple renouvellement d'accords existants mais assorti d'une clause dite otanienne, du type de l'article 5 : une attaque contre l'un vaut attaque contre l'autre. Le Premier ministre pakistanaise était à Charm el-Cheikh le 13 octobre ; il est d'accord avec la Turquie et l'Égypte pour participer à la force de stabilisation en soutien du plan pour Gaza. L'Inde n'était représentée que par un vice-ministre qui n'a rien dit.

11 octobre 2025 : l'Afghanistan. – Le Pakistan attaque les bases présumées du Tehrik-e-Taliban Pakistan (TTP) en Afghanistan, se heurtant à une vive opposition ►

des talibans afghans. Par coïncidence, le même jour, le ministre afghan des Affaires étrangères, Amir Khan Muttaqi, rencontrait à New Delhi son homologue indien, le remarquable Jaishankar, qui a théorisé la diplomatie multidirectionnelle. L'Inde annonçait la réouverture de son ambassade à Kaboul. Le TTP n'a jamais cessé de déstabiliser la région nord-est du Pakistan (« zones tribales » et Khyber Pakhtunkhwa), terres pachtounes laissées à l'Empire des Indes, puis au Pakistan, en fonction d'un tracé, la ligne Durand (1893), jamais reconnu par les régimes successifs à Kaboul. La Turquie et le Qatar, ce dernier familier des négociations avec les talibans, ont obtenu un cessez-le-feu le 19 octobre. Une réunion est prévue à Istanbul. L'Afghanistan, où Chine et Russie sont actifs, ne peut développer ses relations avec l'Inde qu'en contournant le Pakistan, donc par l'Iran, via un accès au port de Chabahar, jumeau de l'autre côté de la frontière de celui de Gwadar. Or tous deux sont en territoire baloutche, donc menacés par une dissidence autochtone qui renaît de ses cendres. Islamabad cherche l'appui américain pour se rendre indépendant du corridor chinois, jusqu'à envisager de construire un port à l'extérieur de Karachi.

Le maréchal Munir. – Inde et Pakistan, comme la plupart des pays du Sud, n'envisagent pas de renversement d'alliances, mais veulent les combiner. Leur diplomatie ne cherche pas à passer d'amis à ennemis mais à ajouter de nouveaux amis sans se couper des anciens. Au centre de ce « double jeu » dont son pays a été si souvent accusé, se trouve un personnage de plus en plus dominant : Syed Asim Munir. Le président Ali Zardari et le Premier ministre Shehbaz Sharif lui ont remis le bâton de maréchal, le 22 mai, pour avoir réussi à contrer l'attaque indienne (1). Le 18 juin, il était invité à la table de Donald Trump, une nouvelle fois durant l'été, et encore fin septembre (avec le Premier ministre), hors de toute publicité. C'est ce qui explique la suspicion du Premier ministre Narendra Modi, en sus de tous les motifs de désaccord. C'est exactement ce qui avait précédé la conclusion du pacte de Bagdad, amorcé d'abord par un pacte entre la Turquie d'Adnan Menderes (renversé par l'armée en 1960, lointain ancêtre du parti d'Erdogan) et le Pakistan d'Ayoub Khan (alors ministre de la Défense). L'Irak de Nouri Saïd (Premier ministre du roi hachémite, frère du roi de Jordanie) l'avait rejoint, bravant l'hostilité de Nasser qui venait de prendre le pouvoir en Egypte (et le fera assassiner ainsi que le roi Fayçal en 1958). Cette fois, le maréchal al-Sissi n'est pas en mesure de mener une politique propre et suit le mouvement. À Charm el-Cheikh, le plan pour Gaza a été paraphé par seulement trois pays aux côtés des États-Unis : l'Egypte, le Qatar et la Turquie, la signature d'Erdogan étant la plus significative, avec le soutien d'Islamabad.

Jouissant d'un profil d'exception, fils d'un

imam, musulman pratiquant, opposé aux islamistes radicaux, Asim Munir avait été le tombeur de l'ancien Premier ministre Imran Khan, emprisonné depuis plus de deux ans. Nommé chef d'état-major général par son successeur en novembre 2022, il ne doit terminer son mandat qu'en 2027 mais peut être reconduit. Il est clair que son autorité l'emporte sur celle du président et du Premier ministre. Il a sans doute intérêt pour le moment à agir dans l'ombre comme il l'a toujours fait. Le pays a trop connu de dictatures militaires. Il est le recours. Il a une vision plus internationale du rôle de son pays, plus ouvert aux problématiques

du Moyen-Orient qu'au seul tête-à-tête avec l'Inde en Asie du Sud. Manquant de profondeur stratégique, contrairement à l'Inde, et ne pouvant se couper de la Chine, allié de revers permanent face à l'Inde, le Pakistan regagne son autonomie stratégique en se faisant l'un des protecteurs du Moyen-Orient en relais régional des États-Unis, l'autre, la Turquie, s'affirmant aussi comme tel, chacun avec ses particularités, à l'un et l'autre bout du spectre arabe sunnite. ■

(1). Le premier depuis le maréchal Ayoub Khan (chef des armées dès 1951, président de 1958 à 1969).

Argentine

Une divine surprise

Les élections parlementaires argentines sont une victoire inespérée pour le président Milei. Gare au triomphalisme quand même.

C'est une large victoire qu'a remportée le président Javier Milei lors des élections législatives et sénatoriales du 26 octobre. Il s'agissait de renouveler 127 des 257 députés et 24 des 72 sénateurs. Les sondages annonçaient au mieux des résultats serrés, au pire une défaite du président en exercice. D'ailleurs, le 7 septembre, lors des élections provinciales à Buenos Aires, la ville la plus peuplée du pays, l'opposition péroniste avait obtenu plus de 47 % des suffrages, contre 34 pour le parti présidentiel. Mais, cette fois-ci, le schéma s'est inversé. Le LLA (La liberté avance, parti du président) obtient plus de 40 % des voix et triple son nombre de parlementaires. Il dispose désormais de 93 députés au lieu de 37. Il est en tête dans 16 des provinces sur 23 et notamment dans celle des Buenos Aires. Il va bénéficier du soutien du parti de l'ancien président conservateur Mauricio Macri et de ses

23 députés. Il ne lui manque plus qu'une quinzaine de voix pour obtenir la majorité, ce qui peut se négocier au coup par coup. Au Sénat, il gagne 13 sièges à renouveler sur 24, avec plus de 42 % des suffrages exprimés contre seulement 23 % pour les péronistes.

Comment expliquer un tel phénomène ? Le président Milei a obtenu un certain nombre de succès indéniables. Il a ainsi fortement réduit l'inflation dans le pays. Elle est passée de 211 % en 2023 à 117 % en 2024 et a même chuté à moins de 3 % par mois depuis octobre 2024. L'Argentine en 2024 connaît pour la première fois en 14 ans un excédent budgétaire. Elle bénéficie aussi d'un excédent commercial du fait de la forte baisse des importations.

Quant au taux de pauvreté, après être passé de 44,7 % à 55,5 % durant le premier semestre 2024 et celui d'extrême pauvreté de 13,8 % à 19,4 %, ils reculent à 38,1 % pour le premier et à 8,2 % pour le second au second semestre. Sur le plan politique, le président Milei bénéficie du discrédit qui frappe la gauche péroniste, incapable de se renouveler depuis la condamnation de l'ancienne présidente péroniste Cristina Kirchner. La revue *Noticias*, reprise par *Courrier international*, livre un bilan sans appel : « Cette défaite électorale laisse une fois de plus le péronisme devant un



Javier Milei. Son parti s'est imposé aux législatives face à une gauche péroniste discréditée.

WIKIPEDIA, PHOTO : AMBASSADE DES ETATS-UNIS EN ARGENTINE

miroir, et l'image qu'il lui renvoie est celle du désordre plus que du leadership. Des conflits internes plus de la stratégie. Des excuses plus que de l'autocritique. » (1)

Attention cependant aux discours triomphalistes. D'abord, tout le pays ne s'est pas exprimé. Ensuite, la victoire de Milei s'explique aussi par la faiblesse de ses adversaires, qui ne subsistera pas éternellement. Enfin, des facteurs économiques majeurs invitent à la prudence. Les coupes budgétaires et de réduction des effectifs de la fonction publique ont réduit au chômage une partie des fonctionnaires et des agents publics et ont fait reculer l'État-providence. Plus de 200 000 emplois ont été détruits depuis 2023, l'université et le système de santé ont vu leurs finances s'écrouler. Le taux d'activité s'est contracté de 1,8 % en 2024 et la société argentine est plus que jamais à deux vitesses, sur fond de fragilisation de la classe moyenne. Enfin, il a fallu l'aide précipitée des États-Unis pour que le peso argentin ne s'effondre pas. Une aide conditionnée à la victoire du candidat Milei par le président Trump, ce qui est fait. Mais la messe n'est pas encore dite. ■

MARC SÉVRIEN.

(1) <https://www.courrierinternational.com/>

Voix étrangères

Moscou paiera

L'Allemagne a-t-elle payé les réparations dues au titre du traité de Versailles de 1919? La banque anglo-américaine avait renchéri de montages financiers plus imaginatifs les uns que les autres à partir de 1924, reportant les échéances jusqu'en 1988, rien n'y a fait. La Russie se comporterait-elle différemment face à l'Ukraine? Un journaliste économique et financier anglais cherche depuis 2022 à émuler les Dawes et les Young. Hugo Dixon, ancien rédacteur en chef de l'agence Reuters, pro-européen, qui a mené la bataille de l'anti-Brexit et celle de l'anti-Grexit, avait déjà proposé au G7 de 2024 un montage de « prêt de réparation » calculé pour réaliser au comptant une avance sur les réparations dues à terme par Moscou (dont le principe avait été acté par un vote de l'Assemblée générale des Nations unies le 14 novembre 2022) et un « registre des dommages » tenu par le Conseil de l'Europe (17 mai 2023). Ce prêt, gagé sur les fonds de la Banque centrale russe gelés en Europe, ne serait remboursé qu'à concurrence des réparations payées à l'Ukraine par la Russie. Pas de réparations, pas de dégel des fonds. Les budgets européens sont tellement à sec que les gouvernements ne pouvaient qu'être subjugués par ces « prodiges de la finance », ironise *The Economist* (« la question à 200 milliards d'euros »), qui leur assure avoir résolu « la quadrature du



Bart De Wever. Le Premier ministre belge s'est rudement opposé à Ursula von der Leyen.

cercle ». Quel miracle de payer sans rien avoir à déboursier? L'hebdomadaire britannique ressuscite pour l'occasion un vieux mot d'argot américain : *hunky dory*, ce qui pourrait se traduire par « au poil ! ».

L'empêcheur de danser en rond cette fois ne s'appelle pas Victor Orbán, mais Bart De Wever, Premier ministre de Belgique. Les médias européistes sont rompus aux vetos hongrois, ils ne s'en formalisent presque plus. Mais de la part du « petit pays », vassal éternel de la grande Amérique, siège des institutions européennes et otaniennes, fidèle serviteur des complots impérialistes, pis encore d'un indépendantiste flamand supposé vomir la grande nation française, rien ne va plus. Haro sur la bête. Crime de lèse-majesté. Le site *Politico* porte la première banderille : « Comment le belge Bart De Wever a fait dérailler le plan « insensé » pour prêter 140 milliards d'euros à l'Ukraine. » Son « entêtement » (*sic*) s'expliquerait par son problème budgétaire au Parlement belge. Un journal polonais continue dans la voie de l'égoïsme belge : privatisation des profits fiscaux produits par ces placements, mutualisation des risques. L'affaire était entendue : le Belge est le traître qui empêche l'Ukraine de gagner son juste combat, le Judas qui le livre à l'ennemi pour trente deniers.

Les Européens ont sous-estimé l'honneur des Belges. Les mauvaises langues, à commencer par la France, ont plein de blagues belges à disposition. Les Belges font le gros dos, ils ont lutté jusqu'au petit matin sans se faire manger. C'est une cause nationale. Seule la presse belge expose en détail les arguments de raison portés par leur Premier ministre. Son prédécesseur avait averti (*Royaliste*, n° 1282, 10 juillet 2024). Les pressions sont énormes. La présidente de la Commission qui, la veille du Conseil européen du 23 octobre, se faisait fort de briser « l'opposition belge », a été humiliée. Elle se vengera (page 1). ■

Y. L. M.

Les Faits marquants

■ **Irlande.** – Catherine Connolly, avocate de 68 ans, figure de la gauche *woke* et militante de la réunification de l'Irlande, a été élue avec 63,4 % des suffrages exprimés, contre 29,4 % à la candidate centriste Heather Humphreys, du Fine Gael, parti actuellement au pouvoir. Le taux de participation n'a été que de 45,83 %. Elle est entrée en fonction, pour un mandat de sept ans, le 11 novembre, succédant à Michael D. Higgins qui avait effectué deux mandats successifs.

■ **Cameroun.** – Le président sortant Paul Biya, âgé de 92 ans, a été réélu pour un huitième mandat à la tête du pays au terme d'une élection dont les résultats ont été officialisés par le Conseil constitutionnel le 27 octobre, quinze jours après le vote. Son opposant déchu Issa Tchiroma Bakary a aussitôt contesté la proclamation et revendique la victoire. Plusieurs rapports font état de manifestants pro-Bakary arrêtés, blessés ou tués par la police.

■ **Israël.** – Le cessez-le-feu a-t-il déjà du plomb dans l'aile? Le 28 octobre, Tsahal a procédé à de violentes frappes sur des infrastructures civiles à Gaza, causant la mort d'une centaine de personnes selon la Défense civile palestinienne. Dès le lendemain, le gouvernement Netanyahu a toutefois annoncé sa volonté de « reprendre le cessez-le-feu » afin de ne pas compromettre le plan de paix conclu un mois auparavant sous l'égide des États-Unis.

■ **Pays-Bas.** – Le leader du parti centriste proeuropéen D66, Rob Jetten, devrait devenir le prochain chef du gouvernement néerlandais. Le D66, qui a fait jeu égal avec la formation d'extrême droite PVV de Geert Wilders lors des élections législatives du 29 octobre, va devoir s'allier avec les principales forces politiques de la droite et de la gauche pour gouverner, celles-ci ayant d'ores et déjà exclu toute coalition avec Wilders.

CASIMIR MAZET.





Philosophie politique

Généalogie de l'État social

par Bertrand Renouvin.

L'État social mis en cause par les partis de droite et par la gauche rendue au néolibéralisme a été conçu sous la III^e République et mis en œuvre à la Libération. Dans un ouvrage fondamental, Sacha Lévy-Bruhl retrace sa généalogie avant de montrer comment et pourquoi on cherche à le récuser.

L'essence du politique, c'est l'existence d'une justice. Prendre au sérieux l'affirmation de Claude Bruaire (1) implique une réflexion conjointe sur l'institution du Politique en tant que tel et sur l'institution de la justice sociale. La fonction éminente de l'État, c'est la concrétisation de cette double visée institutionnelle, à l'exact opposé du trop fameux « monopole de la violence légitime » qu'on lui attribue mécaniquement.

Reconnaître que l'État est social par essence ne suffit pas. Il faut encore savoir et pouvoir répondre à l'exigence universelle de justice en garantissant, dans l'ordre politique, les conditions qui la rendent possible. Pas d'État social sans une philosophie sociale qui fonde un droit et inspire des lois. Les réflexions en ce domaine sont innombrables, à toutes les époques. Elles prennent au début du XX^e siècle diverses formes programmatiques bien connues, autour de Proudhon, de Sorel, de Marx, qui ne sont pas décisives pour notre pays. Dans un ouvrage magistral, Sacha Lévy-Bruhl met en

évidence le rôle décisif d'un courant plus discret qui relie Émile Durkheim, Marcel Mauss, Paul Fauconnet et Robert Castel.

L'égalité morale chez Durkheim. – Dans la généalogie de l'État social, Émile Durkheim (1858-1917) joue un rôle primordial. Le fondateur de la sociologie ne saurait être ramené à sa très bonne réputation de républicain socialiste adepte de l'égalité des chances. C'est que la pensée d'Émile Durkheim doit être nettement distinguée du solidarisme. Membre éminent du Parti radical, député, ministre, Léon Bourgeois (1851-1925) décrit, sur un fondement biologique, un individu toujours inscrit dans des relations d'interdépendance de type contractuel. Sa conception de la solidarité provient d'une réflexion sur les risques épidémiques qui nous rendent dépendants « de l'intelligence et de la moralité de tous les autres ». Cette interdépendance implique que chaque société puisse disposer d'un minimum garanti et bénéficier d'une égalité des chances. Le premier Durkheim n'est

pas très loin de Léon Bourgeois, mais il dépasse ensuite le simple constat de l'interdépendance, qui ne permet pas de résoudre la contradiction entre l'individuel et le collectif.

Chez Durkheim, la primauté du collectif ouvre sur une pensée qui conteste la méritocratie pour promouvoir une égalité radicale, proche de la charité, venant accomplir le sentiment de sympathie de l'homme pour l'homme. En commentaire d'un texte tardif de Durkheim, Sacha Lévy-Bruhl souligne que « si l'on passe d'une égalité des chances à une égalité radicale, si la charité devient l'apogée de la justice, c'est donc que le corps individuel se trouve transfiguré en un point sacré appréhendé indépendamment de toute disposition naturelle ».

Cette égalité morale est une limite inatteignable, comme la justice, comme l'intérêt général. Mais c'est un principe qui transcende les inégalités physiques et intellectuelles et qui implique que tous les hommes soient toujours-déjà traités comme des égaux. Cette décision pour l'égalité est l'effet de ce que Durkheim nomme une « transfiguration » : l'individu que nous regardions empiriquement dans ses particularités se présente à nous comme un égal, représenté comme tel dans la société.

La transfiguration durkheimienne est une sacralisation de l'individu, qui doit être protégé pour lui-même, selon une politique de justice sociale aussi accomplie que possible. Malheureusement, Émile Durkheim est mort avant d'avoir pu écrire le grand livre sur la morale qu'il préparait et il n'a

◀ Seymour Fogel, *La richesse de la nation* (1938).

pu donner à l'idée de transfiguration son prolongement théorique.

De l'égalité morale à l'État social. – Ce prolongement est l'œuvre de Paul Fauconnet (2), le plus proche disciple d'Émile Durkheim et l'ami de Marcel Mauss – tous trois républicains et socialistes, réunis dans la revue *L'Année sociologique*. Neveu de Durkheim et fondateur de l'anthropologie, Marcel Mauss (1872-1950) réfléchit sur l'échange marchand et montre que la pratique du don et du contre-don ne résulte pas d'un calcul d'utilité en fonction d'une valeur marchande mais d'un enjeu social : donner, sacrifier une chose, c'est affirmer son prestige.

Comme Durkheim, Marcel Mauss décrit une transfiguration de l'individu assumant son rôle dans le système social et devenant une personne parce que ce rôle social est intériorisé sous la forme d'un devoir moral. « *C'est en ce sens*, précise Sacha Lévy-Bruhl, *que l'État social constitue un retour à l'archaïque : il traduit un mouvement de reconnaissance du fondement social de l'individualisme, et représente, comme le dit Mauss en se rapprochant beaucoup du cœur de la thèse de Fauconnet, un retour au droit.* » Le retour à l'archaïque n'est pas la reprise des pratiques anciennes de don et de contre-don mais le retour à une « morale de groupes » – celle des caisses de retraite, par exemple, par lesquelles les modalités sociales de l'échange prennent la forme moderne d'un système de protection généralisée de la personne humaine, reconnue dans sa dignité. On peut d'ailleurs noter que la philosophie kantienne, référence majeure sous la III^e République, fait de la dignité une valeur incommensurable, qui interdit que l'individu soit considéré comme un moyen.

Paul Fauconnet, quant à lui, commence par s'intéresser à l'attribution de responsabilité qui permet le jugement pénal, afin de saisir le contenu de la moralité. La responsabilité est une institution, définit comme « *ensemble de représentations* » qui structure la vie morale des sociétés. Ces représentations sont variables, et elles n'établissent pas nécessairement une relation entre l'auteur du crime et celui – animal, plante, groupe familial – qui en est déclaré responsable. C'est seulement dans les sociétés modernes que les sanctions affectent l'auteur du crime, parce qu'on estime que l'individu est capable de faire des choix moraux et qu'il doit, en cas d'atteinte à la dignité et à la vie des personnes, répondre au besoin de sanction.

La logique de la responsabilité pénale étant explicitée, Paul Fauconnet s'interroge sur l'imputation de responsabilité quand les causes du dommage corporel sont complexes. C'est le cas des accidents du travail, qui suscitent un besoin de sanction et qui peuvent aboutir à un retournement de l'im-



Sacha Lévy-Bruhl est philosophe et politiste. Chercheur associé au Centre des savoirs sur le politique de l'EHESS, il a récemment réédité l'ouvrage de Paul Fauconnet, *La Responsabilité* (PUF, 2023).

putation. Si la cause de l'accident tient aux conditions de travail dans le mode de production capitaliste, il est impossible de sanctionner l'un des acteurs du système et on se retourne contre le seul individu qu'on a sous la main : la victime de l'accident. Comme toute situation sociale complexe fait des victimes – des chômeurs, des pauvres –, le même retournement peut se reproduire et désigner le pauvre comme responsable de sa pauvreté, et le chômeur comme responsable de son oisiveté forcée.

L'État social constitue un retour à l'archaïque, non dans le sens d'une reprise des pratiques anciennes de don et de contre-don, mais comme le retour à une « morale de groupes ».

La contradiction entre la sacralisation de l'individu et le blâme de la victime est patente. Elle est résolue par le droit social : l'assurance contre les accidents du travail garantit le plein respect de l'intégrité individuelle. Prolongeant l'intention de Durkheim, Paul Fauconnet conçoit l'État social comme mode de résolution d'une contradiction interne à l'individualisme et donne tout son sens au socialisme. Les socialistes d'appareil auraient avantage à prendre en considération ce point capital : il nous permet, selon Sacha Lévy-Bruhl, de comprendre l'État social comme un « *projet politique de desubjectivation* ». Vouloir la protection sociale généralisée, c'est refuser de renvoyer chacun à sa subjectivité en laissant croire qu'il est responsable de ses succès et de ses échecs. C'est préparer la réalisation d'un immense progrès dans l'histoire des attitudes collectives devant la pauvreté que nous avons étudiées avec Robert Castel (3).

Aux sources de notre législation sociale. –

La législation de la III^e République amorce ce progrès et fait coexister l'assistance et l'assurance : loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, loi du 14 juillet 1905 sur l'assistante nationale aux indigents, loi de 1904 sur la protection de l'enfance, loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes. La loi du 9 avril 1898 sur les assurances contre les accidents du travail, qui rompt avec le principe libéral de la faute, est quant à elle considérée comme la matrice de la politique de protection sociale. La loi de 1898 abolit la faute : l'accident n'est plus imputable à l'ouvrier ni au patron, il est pris en charge par l'entreprise qui s'assure afin que la victime de l'accident puisse être dédommée. Le passage de la faute au risque assumé collectivement est une révolution, inspirée par l'exigence de justice – non une simple technologie assurantielle.

Cette même exigence de justice inspire le plan français de Sécurité sociale (4) conçu par Alexandre Parodi et Pierre Laroque qui « *insistent volontiers sur la rupture que constitue un projet général et cohérent, dont le caractère effectivement inédit vient de ce qu'il vise à généraliser l'aspect universel des protections dans une citoyenneté sociale garante d'une sécurité, et dont la vocation est explicitement redistributive* », comme le souligne Sacha Lévy-Bruhl.

Même si Pierre Laroque a été influencé par le solidarisme, l'État social n'a pas pour ambition principale d'organiser la solidarité selon des relations d'interdépendance – mais d'agir de telle sorte que l'individu puisse bénéficier d'un statut. Cette protection statutaire n'est pas une survivance de l'Ancien Régime car elle n'est ni héréditaire ni inscrite dans un « ordre » hiérarchique. Elle se caractérise par son dynamisme – elle évolue selon les exigences de la justice sociale – et elle est soumise au principe général d'égalité.

Expression du génie français, l'État social est remis en question depuis quatre décennies par les partis de droite qui pratiquent des coups de boutoir méthodiques et par une gauche qui a suivi les recommandations des intellectuels qui ont remis en cause « l'État-providence ». C'est cette double négation qu'il faut comprendre si l'on veut relancer la dynamique de l'État social. ■

(À suivre.)

► Sacha Lévy-Bruhl, *Le grand renversement de l'État social*, PUF, février 2025.

(1). Claude Bruaire, *La Raison politique*, Fayard, mars 1974.

(2). Paul Fauconnet, *La Responsabilité, Étude de sociologie*, Présentation de Sacha Lévy-Bruhl, PUF, avril 2023.

(3). Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale*, Fayard, janvier 1995. Cf. l'entretien qu'il a accordé à *Royaliste* (n° 831) en 2004.

(4). Cf. Colette Bec, *La Sécurité sociale, Une institution de la démocratie*, Gallimard, janvier 2014 ; et la présentation dans *Royaliste*, n° 1058, juin 2014.

SOURCE : WIKIPÉDIA, PHOTO : HOSSEN ZOHREVAN.



Géopolitique

La métamorphose des nationalismes

par Dominique Decherf.

Le Hamas héritier du nationalisme arabe ? Le « sionisme religieux » un bourgeon du nationalisme juif ? Erdogan nationaliste turc ou Frère musulman ? Révolution iranienne ou islamique ? Quinze questions du même genre traversent le monde des religions, catholique, orthodoxe, évangélique, juif, musulman, hindouiste, bouddhiste. La méthode comparative est contestable.

Chaque religion est différente selon qu'elle a une vision universaliste ou communautaire, voire des pratiques des croyants, de leur quête de sens ou de transcendance. Trop souvent, les chercheurs en sciences politiques n'envisagent pas la question par ce côté, l'originaire, les aspects spirituels, mais par les effets matériels sur la société, y trouvant plus de points communs. Les termes habituellement employés, intégrisme, fondamentalisme, outre qu'ils ne correspondent pour l'un qu'au catholicisme, pour l'autre qu'au protestantisme, sont d'ordre religieux. En revanche, celui de radicalité auquel se rallie l'ouvrage du CERI dirigé par Alain Dieckhoff vise plus spécifiquement les effets produits, qui tournent autour du thème de la transgression et de la violence, que celle-ci soit tournée contre soi – le retrait du monde – ou contre les autres – jusqu'au terrorisme ou au génocide.

Radicalité, remarque l'un des contributeurs, vient de *racines*, rendant à Maurice Barrès ce qui lui revient en ce domaine. L'auteur des *Déracinés*, quoique agnos-

tique, avait lui-même été intrigué toute sa vie par la rencontre du religieux et du païen ou de l'*ethnos*, du *völkisch* qu'il combattait chez l'Allemand. Il y a donc une parenté naturelle, si l'on peut dire, entre nationalisme religieux et nationalisme séculier. On la reconnaît d'abord dans l'histoire du christianisme occidental,

Il y a une parenté naturelle entre nationalisme religieux et nationalisme séculier. Nulle exception ici pour l'islam arabe.

même s'il n'a revêtu des formes nationales qu'à partir de l'organisation des Églises byzantines et que Rome n'a cessé de le combattre même chez les nationalistes les plus catholiques comme en Irlande. On le voit emmêlé et démêlé sans cesse dans le judaïsme entre le sécularisme d'un Theodor Herzl et les rabbinats talmudiques ou hassidiques. Nulle exception ici pour l'islam, au moins pour sa partie arabe, car une majorité de musulmans ne sont pas

arabes, et les Arabes préfèrent leur nation spécifique à l'Umma quoi qu'on en dise. On est d'abord égyptien, syrien ou saoudien avant de se revendiquer membres d'une internationale. C'était vrai du temps des califes, et d'ailleurs il n'y a plus de calife. La moitié des chapitres lui sont consacrés.

L'évolution des esprits ne concerne pas tant les intéressés que le regard porté sur eux. Jusqu'en 1990, les phénomènes religieux ont été étudiés dans le contexte politique de l'anticommunisme et dans un environnement culturel et universitaire marqué par le marxisme, quitte à se limiter à une version simplement qualifiée de laïque par opposition à religieuse. Les aspects religieux des mouvements de décolonisation, par exemple, ont été gommés, ignorés, sous-estimés au profit du côté révolutionnaire. Le « nationalisme religieux » n'a pas surgi tout à coup en 1990 parce que le nationalisme séculier avait échoué, mais en raison du fait que celui-ci n'avait jamais existé en tant que tel, ou alors de façon minoritaire ou servant de façade. Dès 1991, Gilles Kepel lançait un pavé dans la mare en annonçant « la revanche de Dieu », procédant à une revue comparative à peu près similaire à celle du livre collectif de 2025. En 1993, Samuel Huntington prophétisait (ou on le lui faisait dire) un « choc des civilisations », le mot civilisation servant ici à décrire le nationalisme religieux, la religion faite culture dominante d'une communauté nationale ou multinationale. On aimerait une revue mondiale des re-

◀ **Défilé militaire en Iran en 2016.** Islam chiite et nationalisme iranien sont intimement mêlés dans les manifestations du régime.

ligions qui, à l'inverse, ne les voit pas comme une « menace globale » (sur le bandeau du livre) mais en dresse un bilan intégral. ■

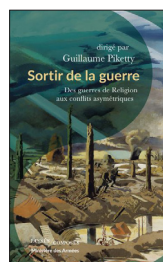
DOMINIQUE DECHERF.

► **Radicalités religieuses. Au cœur d'une mutation mondiale,** sous la direction d'Alain Dieckhoff, Albin Michel, octobre 2025.

Géopolitique

Des guerres sans fin ?

Sortir de la guerre. Des guerres de Religion aux conflits asymétriques, dirigé par Guillaume Piketty, Passés composés, Ministère des Armées, 2025.



On peut dater, pour la génération actuelle en Europe occidentale, le passage de l'après-Seconde Guerre mondiale à une nouvelle avant-guerre. Avons-nous vraiment connu une période de paix sous les Trente Glorieuses ? Illusion qu'une paix européenne au XIX^e siècle entre la fin des guerres napoléoniennes et la Première Guerre mondiale quand se déchaînaient les guerres extra-européennes. *Idem* des « guerres chaudes » pendant la « guerre froide ».

La guerre n'a jamais disparu. Le très érudit ouvrage collectif qui part des guerres de Religion jusqu'à nos jours relève que le monde n'aurait connu, en près de cinq siècles, qu'une seule vraie année de paix (1669). Pour autant, l'objet de la recherche ici n'est pas la guerre mais la sortie de guerre, car à chaque guerre correspond une fin, même provisoire, ce qu'elle est toujours. L'université suédoise d'Uppsala, qui possède un institut qui fait le compte de tous les conflits dans le monde, 300 entre 1945 et 2021, a calculé qu'un sur quatre seulement s'est terminé par un accord soit de paix soit de cessez-le-feu. 40 % se sont poursuivis sur un mode de basse intensité, 30 % se sont conclus par la victoire (et donc la défaite) d'une des parties.

En France, la dernière guerre de conscription fut celle d'Algérie ; aux États-Unis, celle du Vietnam. Depuis 1962 dans le premier cas, 1975 dans le second, la mémoire demeure vive dans une large fraction de la population, bien au-delà de ceux qui l'ont effectivement vécue dans un traumatisme qui survit. Les Américains revivent encore ou à nouveau, dans un rapport renouvelé à l'actualité im-

médiate, le souvenir de la guerre de Sécession, les Européens le nazisme et la Shoah, avec une exigence de justice qui n'aurait pas été assouvie ou assumée à ce jour au gré des seconde ou troisième générations.

Quand bien même la guerre ne remplirait plus les imaginaires, on rappelle de façon insistante que l'organisation actuelle des relations et des institutions internationales a été fixée dans les deux ou trois premières années qui ont suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale, par des hommes de l'entre-deux-guerres. Parce qu'elle est aujourd'hui de plus en plus remise en cause, on se réfère comme jamais à un ordre post-45 qui n'avait jamais été à ce point érigé en cadre contraignant et transcendant à la hauteur des Tables de la Loi. Un nouvel ordre international cherche à s'extraire de la chrysalide de la sortie de la guerre, le défi étant de ne pas retomber dans de nouvelles guerres. ■

D. D.

Réseaux sociaux

À question complexe, réponse incomplète

Faut-il interdire les réseaux sociaux aux jeunes ? par Serge Tisseron, Robert Lafont, octobre 2025.



Ils ont 12, 14 ou 16 ans (voire moins) et passent plus de quatre heures par jour devant leurs écrans, aspirés par des plateformes conçues pour monopoliser leurs esprits et siphonner leurs données, sans oublier, bien sûr, les risques de cyberharcèlement et d'effet sur leur santé mentale et morale. En avril 2024, une commission d'experts (1) avait recommandé, parmi cinq préconisations, l'interdiction des réseaux sociaux avant l'âge de 15 ans. Cela rejoint la conclusion d'un rapport parlementaire remis en septembre dernier.

Si éloigner des écrans les jeunes de moins de 11 ans ou en limiter fortement l'usage avant 13 ans semble faire une relative unanimité, interdire l'accès aux réseaux sociaux à ceux qui en ont moins de 15 fait débat.

Auteur d'une quarantaine d'ouvrages, Serge Tisseron, docteur en psychologie et codirecteur du diplôme de cyberpsychologie à l'université Paris-Cité, publie, en plus de la sienne, les contributions au débat de trois profils très différents : Anne Cordier, professeure des universités en sciences de l'information et de la communication, spécialiste des usages numériques des jeunes, Nadia Daam, journa-

liste et romancière victime en 2017 d'une violente campagne de cyberharcèlement, et Grégoire Borst, professeur de psychologie et de neurosciences de l'enfant et de l'adolescent.

L'analyse de Serge Tisseron prend la forme, percutante et drôle, d'une longue lettre du Diable aux Terriens pour, entre autres choses, les remercier pour les déchainements verbaux violents qui s'expriment sur lesdits réseaux : « une vraie master class du management de la haine, et je ne parle pas seulement de l'économie réalisée sur le nombre de diabolins nécessaires. Être persécuté pour l'éternité par des employés de l'enfer, ça reste moralement supportable [...]. Mais avec les réseaux sociaux, l'enfer, c'est vraiment devenu les autres ! » Anne Cordier, de son côté, exhorte les décideurs et les parents à ne pas tomber dans le simplisme manichéen et réducteur car « interdire en bloc, c'est faire croire qu'on peut régler une question de société par décret ». Selon elle, se focaliser sur les réseaux sociaux – sans en minimiser les aspects négatifs –, c'est refuser de voir le contexte global.

La lacune principale de cet ouvrage concerne le volet technique car celui-ci n'est que survolé. Une interdiction, pour porter des fruits, doit être incontournable techniquement, ce qui semble, de prime abord, ne pas être du tout le cas, et les sanctions judiciaires en cas de non-respect, par les plateformes, de cette interdiction, doivent être réellement applicables. Or, face à la dimension planétaire des plateformes incriminées et à la puissance technique et financière dont elles disposent, on peut sérieusement en douter.

Cet ouvrage ne verse pas au débat les éléments nécessaires pour répondre d'abord à cette question préalable : peut-on interdire les réseaux sociaux aux jeunes ? ■

LOÏC DE BETZMANN.

(1). *Royaliste* n° 1300 du 7 mai 2025.

Dans les revues

Écologie et littoral

Le Chasse-marée, « Conservatoire du Littoral : préserver, restaurer, partager » N° 347, octobre-novembre 2025.

Les lectures successives sur l'écologie politique dont *Royaliste* a rendu compte montrent l'existence d'une contradiction forte entre, d'une part, le besoin « d'une planification étatique où les priorités de protection de l'environnement seraient enfin prises en compte » (1), et d'autre part, celui d'une écologie de la liberté « qui ne peut s'éprouver qu'au contact direct avec la nature, donc requiert l'autogestion », réclamé par ►

Charbonneau (2). Peut-on efficacement « penser globalement et agir localement », comme le prône Ellul ? La revue *Le Chasse-marée*, bien connue de nos lecteurs, nous propose dans son numéro d'octobre-novembre 2025 un dossier qui tombe à pic pour nous fournir des éléments de réponse : celui du Conservatoire du littoral. Elle nous présente, via divers reportages et entrevues, les fonctions, l'organisation et les objectifs de cette structure créée pour freiner l'expansion immobilière sur les côtes et éviter l'erreur de l'Espagne, dont la côte a été dénaturée et bétonnée pour satisfaire au tourisme de masse.

Créé en 1975, le Conservatoire du littoral est un établissement public dont la mission est d'acquérir des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées, et de répondre à quatre enjeux principaux : « la conservation d'espaces dont la valeur patrimoniale engage notre responsabilité à l'égard des générations futures ; la préservation d'un capital naturel et historique fondamental ; le bien-être social de tous par l'accueil des populations ; la protection des biens et des personnes contre les phénomènes climatiques extrêmes. Ses objectifs sont : la préservation des milieux naturels ; l'équilibre du littoral (gestion raisonnée avec ses partenaires locaux) ; l'accès et l'accueil du public ; le développement durable » (3). Il dispose d'un budget de 60 millions d'euros annuels, et grâce à son millier d'employés (agents, gardes, etc.) il peut recevoir 80 millions de visiteurs par an dans ses 840 sites (220 000 ha).

Sa gestion est originale : « Il est propriétaire des sites qu'il acquiert mais il les confie ensuite en gestion aux régions, départements, communes et communautés de communes, syndicats mixtes ou associations. La clé de voûte de sa politique, c'est le partenariat. »

Nous avons là un exemple remarquable de synthèse réussie entre une politique nationale et des enjeux locaux, entre le global et le local. En ce qui concerne la politique nationale, la loi votée en 1975 pour l'ensemble du littoral français prévoyait qu'en 2050 un tiers du littoral sera ainsi préservé. *Le Chasse-marée* décrit en effet la règle des « trois tiers, [...] principe selon lequel un espace bien aménagé présenterait un tiers urbain, un tiers agricole et un tiers naturel ». Ce principe a été poursuivi sans relâche depuis lors dans le cadre d'une loi soutenue par tous, même si les contraintes budgétaires nationales actuelles font craindre « des investissements moins importants, et un retard sur le "tiers naturel" à l'horizon 2050 », mais sans que cette politique nationale soit jamais remise en cause. Bien au contraire, « l'idée de freiner la bétonisation est acceptée » par les Français.

Par ailleurs, l'introduction des enjeux locaux, grâce aux relations entre le Conservatoire et les associations et collec-



Littoral de la Côte d'Azur. Nos plus beaux espaces maritimes sont restaurés et préservés.

tivités gestionnaires, mène de son côté à « une forme de démocratie participative : les propositions viennent du terrain et il y a une bonne appropriation des solutions ». Par-dessus le marché, il n'est pas question ici de refouler les habitants, les professionnels ou les touristes, bien au contraire : 16 % des sites du Conservatoire du littoral restent réservés à des activités agricoles et 1 200 conventions d'usage ont été signées avec des éleveurs, viticulteurs, conschilculteurs, etc.

Que retenir de ce succès ? Tout d'abord, que lorsque l'objectif est clair et son utilité évidente, il est tout à fait possible de rassembler les initiatives locales dans un cadre légal national. Ensuite, qu'une telle construction reçoit vite l'aval de tous, politiques, gestionnaires, usagers, et devient populaire et pérenne. Enfin, que cette conjonction du global et du local est probablement la seule façon de concevoir avec efficacité un projet d'écologie politique. ■

FRANÇOIS GERLOTTO.

- (1). *Royaliste* n° 1307 du 24 septembre 2025.
- (2). *Royaliste* n° 1309 du 22 octobre 2025.
- (3). <https://www.conservatoire-du-littoral.fr>

Histoire Ô immortels de la République !

Exposition « Gambetta-Clemenceau, rêver la République, de son idéal à son invention ». Maison des Jardies, 14, av. Gambetta, 92310 Sèvres. Jusqu'au 30 avril 2026.

La maison de Gambetta à Sèvres (1) organise, avec le concours du Centre des musées nationaux, une exposition consacrée aux destins croisés de Gambetta et de Clemenceau et à la naissance de la III^e République. Installée dans le jar-

din de la maison, ce qui est original, elle permet de découvrir l'itinéraire politique, intellectuel et personnel de deux des principaux leaders républicains des premières années de la III^e République, à travers photographies, textes et dessins.

Passionnés tous deux de théâtre et de littérature, anticonformistes et amoureux des femmes, orateurs redoutés, ils ont combattu contre l'Empire puis contre toute forme de restauration monarchique. La profession de foi électorale de Gambetta aux législatives de 1869 est un condensé du programme de Belleville et constitue la charte du mouvement républicain à l'époque, une charte sur lesquels les deux leaders se retrouvent. Petit chef-d'œuvre dans l'art de la formule, ce texte parvient à ne jamais citer ni la République, ni l'Empire, ni Napoléon III. Opposés à la Commune, les deux hommes n'en luttent pas moins de conserver pour l'amnistie des communards en 1880. Opposés à la politique de Mac Mahon, ils abordent ensemble la crise du 16 mai 1877.

Pourtant, ils vont se séparer sur les moyens de consolider la République. Gambetta tient au maintien de l'alliance des Républicains avec le centre-droit orléaniste alors que Clemenceau ne veut aucun compromis avec les monarchistes plus ou moins « repentis » qui acceptent une République parlementaire à défaut d'un parlementarisme couronné. Gambetta reste un temps attaché au Sénat républicain alors que Clemenceau le rejette radicalement. Clemenceau s'oppose frontalement à l'Église, Gambetta tempore. Compromis contre rupture. Enfin, ils s'opposent sur la question du protectorat britannique en Égypte en 1882, querelle qui annonce les futurs débats sur la colonisation et qui fait écho à celle entre Guizot et Thiers en 1841, déjà sur l'Égypte. ■

MARC SÉVRIEN.

- (1). <https://www.maison-des-jardies.fr/>

DR.



Par Gérard Leclerc

La personnalité singulière du Père Serge Bonnet

En nous offrant un travail de dix ans de recherche sur archives, Yann Raison du Cleuziou ne nous permet pas seulement de faire connaissance avec une personnalité hors du commun, il nous permet de mieux comprendre l'époque où elle vécut et d'accéder ainsi à une autre dimension des sciences dites humaines. Le frère Serge Bonnet, de l'ordre de saint Dominique, n'était pas un inconnu pour nous. Qu'il me soit permis de rappeler à son propos un seul souvenir. C'était dans la superbe abbaye de Royaumont, si chère à Saint-Maur. Dans le cadre d'un colloque sur l'identité européenne – déjà ! – le religieux avait fait une communication où il avait associé à un éloge de Jean-Paul II la préférence évangélique pour les pauvres : l'enfant, le vieillard, le malade, l'étranger. Le retrouvant dans les ruines de l'ancienne abbatale, je l'avais interrogé sur sa dilection particulière pour Dom Mabillon, du savant ordre de Saint-Maur. J'avais, en effet, été frappé par un récent entretien au *Nouvel Observateur*, où il avait souligné l'importance de ce bénédictin dans notre histoire intellectuelle. Ne se retrouvait-il pas ainsi proche d'une Blandine Kriegel qui lui avait consacré sa thèse !

Tel était Serge Bonnet : associant toute l'érudition possible aux soucis les plus immédiats, avec un sens tout à fait singulier du prochain, en particulier le plus humble dont il communiait à la sensibilité, au point de mettre à la question les données de la sociologie contemporaine. La vaste enquête de Yann Raison du Cleuziou en rend compte de la façon la plus complète. On pourrait en condenser le contenu par ces quelques lignes de son introduction : « *Bonnet est à la fois, prêtre, dominicain et sociologue au CNRS. Ses multiples compétences et surtout ses talents de verbe et de plume en font un polémiste virtuose pouvant tout autant mobiliser des références érudites, des observations quantifiées, des argumentations rigoureuses ou des traits acerbes, une réflexion pastorale ou un témoignage plus personnel. La liberté de ton du dominicain, qui emporte l'enthousiasme ou agace, s'explique par sa formation intellectuelle et par sa connaissance intime du catholicisme populaire.* »

C'est précisément sur ce terrain qu'il va affirmer son originalité qui implique une rupture plutôt violente avec les préjugés en cours. Pour pouvoir rendre compte de l'ampleur du combat entrepris à l'encontre de la religion populaire, cible du clergé progressiste des années conciliaires, il est peut-être possible d'en donner une idée en rappelant la controverse entre notre dominicain et une des principales illustrations de son ordre, Marie-Dominique Chenu. Pourtant un même goût pour les dimensions historiques les rassemble, avec la forte influence qu'a eu sur l'un et l'autre l'école des Annales. Mais Chenu envisage l'évolution vers un avenir libérateur. Il dénonce l'idéalisation romantique de la paysannerie et exalte le destin prométhéen du prolétariat né de la révolution industrielle. Au contraire, Bonnet « *est attentif à la longue durée qui structure l'ordre social et aux libertés coutumières, patiemment acquises, qui y sont liées. Il ne voit pas le peuple à évangéliser, il observe l'invisibilité du peuple évangélisé et le mépris dans lequel il est tenu. Ce recours à la longue durée lui sert à montrer que la culture contemporaine est traversée de plusieurs temporalités et que ce qui mute n'influe pas nécessairement plus que ce qui dure.* »

Ce n'est nullement par préjugé réactionnaire que Serge Bonnet s'oppose ainsi aux positions les plus officielles en sociologie et pas seulement en sociologie religieuse. Il a participé activement

à l'expérience des prêtres ouvriers en Lorraine, qui est devenu sa région d'élection et où il va poursuivre jusqu'au bout à la fois son apostolat missionnaire et sa recherche comme membre du CNRS. Notons à ce propos qu'il fut reconnu et protégé par Raymond Aron. Le prêtre et le scientifique vont toujours marcher de concert, stimulés par les réalités de terrain et les controverses qu'elles provoquent. Y a-t-il un seul exemple comparable au XX^e siècle d'un prêtre devenu historien de la sidérurgie sans jamais abandonner ses tâches sacerdotales ?

Arrivera un moment crucial où le même homme va se retrouver en plein conflit avec l'entreprise de destruction du catholicisme populaire, soupçonné d'inspiration superstitieuse. La dévotion mariale est moquée, les statues des saints sont mises au rebut lorsqu'elles ne sont pas simplement brisées. Les théologiens de renom entreprennent une distinction rigoureuse entre foi et religion, la première relevant d'un domaine balisé par l'intelligence spéculative, la seconde relevant des croyances et des pratiques d'un peuple peu éclairé. De là à faire du christianisme le lot d'une élite privilégiée, le risque est certain, d'autant qu'à la même époque les militants de l'action catholique sont préférés à la masse des pratiquants des paroisses.

De là la colère et la rébellion de Serge Bonnet qui s'insurge contre la toute-puissance de clercs avec une intransigeance de plus en plus marquée à l'égard de ceux que l'on prive de l'accès aux sacrements. Alors qu'il s'agissait, au lendemain de la guerre, d'évangéliser une classe ouvrière éloignée de l'Église, tout se passe comme si on voulait repousser cette masse dédaignée de chrétiens festifs ou saisonniers. Pour notre dominicain, qui approfondit la psychologie populaire, il faut se persuader que « *de la même manière que la plupart des ouvriers ne deviendront jamais des marxistes convaincus et orthodoxes, la plupart des catholiques ne deviendront des dévots à la haute compétence théologique.* » Et plus déterminante encore la réflexion sur les rythmes de l'existence. Il n'y a nullement à dédaigner l'importance de la fête dans la vie des familles, *a fortiori* lorsqu'elle correspond aux grands moments liturgiques. De même, la correspondance des sacrements avec la naissance, l'entrée dans la vie adulte, le mariage et la sépulture : « *Les curés lock-outers ne se posent pas la question de savoir à quel saint vont se vouer les hommes à qui ils refusent une fréquentation de l'Église aux grands moments de leur vie... ils seront de plus en plus rejetés vers le tiercé, la drogue, l'horoscope, le porno ou les guérisseurs. Ces ersatz videront les poches des pauvres et rempliront celles des capitalistes.* »

Une certaine verdeur de langage n'était pas étrangère à ce véritable savant qui, par ailleurs, était engagé dans une lutte sans merci contre l'apostasie bien réelle de ses opposants « théologiens ». Yann Raison du Cleuziou fait également le récit précis de cet engagement évangélique du prédicateur qui préférerait le langage direct des quatre évangélistes aux circonvolutions des théologiens, même quand ils avaient œuvré à sa propre formation. Faut-il insister sur l'importance de cette véritable somme historique pour mieux comprendre un passé qui s'impose toujours à nous ? ■

► Yann Raison du Cleuziou, *Vers une Église sans peuple ? Serge Bonnet et le catholicisme populaire*, Éditions du Cerf, octobre 2025.



Chronique littéraire

Pierre Louÿs, libertin égaré en littérature

par Jacques Haedens.

Malgré sa réputation sulfureuse, le nom de Pierre Louÿs (1870-1925) a bien été inscrit sur la liste des commémorations nationales, établie par France Mémoire, à l'occasion du centenaire de sa mort survenue le 4 juin 1925. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

Il y a un siècle, sa disparition prématurée a donné lieu à une série d'hommages : un numéro de la revue *Le Capitole*, la publication du recueil *Le Tombeau* de Pierre Louÿs, etc. Qu'en est-il cent ans plus tard ? Pierre Louÿs n'a pas si mal traversé les décennies, bien que certains considèrent toujours qu'il a raté sa vie et en partie son œuvre. Une rue du XVI^e arrondissement de Paris porte son nom et, au fil du temps, ses livres ont constamment été réimprimés sans compter les dizaines d'inédits posthumes parus depuis. Rares sont ceux qui n'ont jamais entendu parler des *Chansons de Bilitis*, d'*Aphrodite*, de *La Femme et le Pantin*, ou encore des *Aventures du roi Pausole*, autant de titres aux innombrables éditions, souvent illustrées, qui ont émerveillé des générations de jeunes lecteurs épris de sensations nouvelles.

À ces œuvres classiques s'ajoutent d'autres plus audacieuses comme *Trois filles de leur mère*, ou encore *Deux filles de leur père*. Toutes ces créations finalement bien fameuses participent aussi du prestige de leur auteur. Sait-on cependant qu'il fut dans sa jeunesse un proche ami d'André Gide, rencontré dès les bancs de l'École alsacienne ? Leurs relations se détériorèrent

plus tard, en 1895, lors d'un séjour orageux en Algérie que Gide racontera des années après dans *Si le grain ne meurt*. Louÿs, quant à lui, émettra dans *Aphrodite* (1896) quelques jugements peu gidiens : « *Si un couple amoureux se compose de deux femmes, il est parfait ; s'il n'en a qu'une seule, il est moitié moins bien ; s'il n'en a aucune, il est purement idiot.* » L'auteur de *Corydon* ne pouvait apprécier.

« La poésie française a été créée par quatre hommes : Ronsard, Corneille, Chénier, Hugo. » Pierre Louÿs.

L'autre grand correspondant littéraire de la vie de Louÿs, si l'on met à part son frère dont il était si proche, Georges Louis, n'est autre que Paul Valéry. Les lettres entre les deux hommes constituent un document littéraire d'une exceptionnelle valeur. Leur échange dura jusqu'en 1920, mais s'interrompit lorsque Louÿs tarda à rendre à Valéry les lettres qu'il lui avait adressées en 1890. Cela n'empêcha pas Valéry d'écrire un hommage bouleversant : « *C'est que l'amitié de Pierre Louÿs fut une circonstance capitale de ma vie. Un hasard d'entre les hasards me le fit connaître, et cette vie fut toute changée.* »

Parmi les autres amitiés qui ont traversé la vie de Louÿs, il convient de citer Claude Debussy, qui mit en mélodie trois *Chansons de Bilitis* (*La Flûte de Pan*, *La Chevelure* et *Le Tombeau des naïades*) et qui s'inspira du souvenir de son ami lors de la composition des *Épigraphes antiques*. Il est vrai que c'est Louÿs qui présenta en novembre 1893 Maeterlinck au compositeur alors qu'il adaptait déjà *Pelléas et Mélisande* pour l'opéra. Leur amitié tourna court lorsque Louÿs prit la défense de la femme de Debussy au moment de l'éclatement du couple de celui-ci.

Touche-à-tout de génie. — Si, au milieu des œuvres appréciées des fervents de Louÿs, figurent notamment des nouvelles, comme *L'Homme de pourpre* ou *Une Volupté nouvelle*, Louÿs fut d'abord un poète, comme en témoigne son chant sublime sur l'amour et la mort, *Pervigilium mortis*. Un de ses disciples, le critique littéraire Frédéric Lachèvre, recueillit ses propos dans différents ouvrages. Dans *Brouillies*, publié en 1938, il rapporte un jugement essentiel de Louÿs : « *La poésie française a été créée par quatre hommes : Ronsard, Corneille, Chénier, Hugo.* » Tout est dit. Louÿs éprouvait une admiration éperdue pour l'auteur de *La Légende des siècles*.

Parallèlement, cet écrivain aux multiples facettes a été un farceur de premier plan : *Bilitis* fut, à l'origine, un canular ; Gide reçut quantité de billets provocateurs de la part de son ancien condisciple ; ses manuscrits regorgent de facéties. Dans les écrits posthumes qui continuent à paraître de nos jours, cet humour ravageur se retrouve dans la récente *Morale à Tigre* (1), des cartes postales qu'il adressait à Pierre

◀ Pierre Louÿs. Portrait par Henri Bataille (1901).

de Régnier, le fils qu'il eut avec Marie de Régnier, la femme d'Henri, agrémentées de commentaires qui rappellent par leur tonalité les recommandations développées dans le *Manuel de civilité pour les petites filles*, mais à destination des jeunes garçons.

Dans le domaine des mœurs et de l'éducation, l'inspiration de Louÿs semble avoir été intarissable, tout comme dans celui des nuances de l'amour. De nombreux inédits restent encore inconnus, promesse de nouvelles épiphanies et d'éclats de rire. À sa mort, les papiers de Louÿs furent dispersés avec parcimonie par ses héritiers. La plupart des manuscrits érotiques atterrirent dans des collections privées. Plusieurs textes restent encore confidentiels, jalousement conservés par des collectionneurs avertis. Régulièrement, certains remontent à la surface à la faveur de ventes publiques. On n'en a donc pas fini avec celui qui proclamait haut et fort dans sa *Maison sur le Nil* (2) : « La seule règle de vie qui semble légitime, c'est le souci de la beauté. » Tout un programme qu'il convient de suivre et qui le réconcilie, d'une certaine manière, avec la morale dont on le croit si éloigné. ■

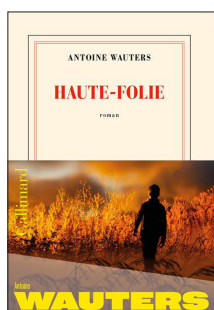
(1). Pierre Louÿs, *La Morale à Tigre*, édition établie par Vincent Gogibu, La Part Commune, 2024.

(2). Pierre Louÿs, *La Maison sur le Nil*, Le Crépuscule des nymphes, Éditions Montaigne, 1925.

Roman

L'âme sans repos

Il est ardu de trouver un défaut au dernier ouvrage du Suisse Antoine Wauters. Entre pérégrination poétique et réflexion philosophique, *Haute-Folie* (Gallimard) est un travail d'orfèvre.



Merveille que le dernier roman d'Antoine Wauters. Le jeune écrivain suisse avait déjà enchanté aussi bien le grand public que les esprits les plus érudits avec son touchant *Mahmoud ou la Montée des eaux* ou *Le plus court chemin*, parus tous deux aux éditions Verdier. Comment trouver les mots justes en découvrant, ébahis (le mot n'est pas exagéré), *Haute-Folie*, le dernier né publié chez Gallimard ? Des pages ne suffiraient pas à conter l'histoire bouleversante du « héros » Joseph. Cet étrange ami (à petite dose) des autres humains est né un jour où la foudre a frappé un arbre. Feu intense. Incendie.

Brasier. La ferme de ses parents, Gaspard et Blanche, disparaît en fumée. À la suite d'une mauvaise rencontre, le père renonce définitivement à tout espoir de reconstruire une vie convenable pour sa famille. Le couple décède tragiquement.

Difficulté de vivre. – Joseph subira toute sa vie ce déchirement viscéral, né d'une difficulté de plus en plus accrue à vivre avec autrui. Trouver son identité d'homme, sa place dans une société rurale elle-même contractée... Rien n'y fait. Sans être un supplice, vivre est une tâche éreintante pour qui ne maîtrise ni les codes de la plupart de ses condisciples ni l'envie de se travestir pour eux. Même à son premier amour, Joseph confie dans une lettre : « On m'a jeté un sort, Ferminé. Plus les jours passent, plus j'ai l'impression d'être hanté. » Incapable de se « poser », le protagoniste se lance dans un involontaire parcours initiatique, en marchant sans cesse. Il n'est, à ce titre, pas sans rappeler certains héros d'Hermann Hesse, comme le vagabond Knulp. « Il a besoin de marcher, partir, voir du pays. Il ne peut pas dire où ni expliquer pourquoi », écrit Antoine Wauters.

Se retirer du monde. – Le lecteur aurait tort d'imaginer un goujat ou un égoïste. Rien de tout cela dans le Joseph de l'écrivain. Il est vrai que le monde des hommes n'est pas habitué à ces personnalités si sensibles, au point qu'elles doivent se retirer de toute société. Le choix est vital pour le héros : « La même nuit, sans une explication, il prend la fuite. [...] Il ne remettra plus jamais les pieds dans le monde des hommes. » Reclus dans une grotte, Joseph entame un tête-à-tête existentiel avec lui-même. La terre, son odeur, ses animaux semblent suffire à sa tranquillité d'esprit, à défaut de pouvoir le rendre vraiment heureux.

La rencontre qui change une vie. – Coup de théâtre aux deux tiers du livre. Une rencontre, avec un enfant. Pas n'importe lequel, comme le découvrira le public. Petit homme à l'âme encore verte et adulte au cœur vieilli précocement se comprennent, s'apprécient : « Avec lui, je n'ai plus mal, pense le petit. Le soleil ne brûle plus ma peau, mon maître ne me fait plus peur et la vie me semble belle. » De son côté, Joseph « sort son vieux couteau, ramasse une belle branche de sureau et sculpte pour Gaspard une flûte mignonne, un mince pipeau. Il le lui offrira à sa prochaine visite ». L'embellie est cependant de courte durée. Par ses conditions de vie draconiennes, Joseph a brûlé la chandelle par les deux bouts. La maladie rôde et même l'insistance de son nouvel ami à le convaincre de se soigner n'y change rien. Il pourra cependant dire : j'ai vécu, puisque quelqu'un a tant compté pour moi et que j'ai compté pour lui. ■

INDIANA SULLIVAN.

► Antoine Wauters, *Haute-Folie*, Gallimard, août 2025.

Le Carnet

■ **L'œuvre critique d'Aragon.** – Dans la livraison d'automne de *Commentaire*, Christophe Mercier salue l'entrée dans la Pléiade des essais littéraires d'Aragon. On trouve de tout dans ces essais, du bon, du moins bon, souvent de l'excellent. L'essai consacré au « Réalisme socialiste » a beaucoup vieilli et les deux textes qui traitent du père Hugo offrent une image un peu pauvre de l'exilé de Guernesey. Mais l'admirable « *Lumière de Stendhal* », le piquant « *Traité du style* », les « *Chroniques du bel canto* » ou l'hymne à Saint-Pol Roux font oublier tout le reste.

L'écriture d'Aragon est d'une pureté toute classique (même pendant sa période surréaliste, il fut intraitable avec les petits barbouilleurs de papier : « Si vous écrivez, suivant une méthode surréaliste, de tristes imbécillités, ce sont de tristes imbécillités. Sans excuses. Et particulièrement si vous appartenez à cette lamentable espèce de particuliers qui ignore le sens des mots. ») Les textes réunis ici sous la direction d'Olivier Barbarant donnent la mesure de la hauteur de vue d'un auteur qui sut, sa vie durant, s'émanciper de ses choix politiques pour dialoguer avec Racine, Saint Simon, Stendhal, Colette, Chateaubriand, Rimbaud ou Barrès. Le Barrès littéraire précisément, dont Aragon revendiqua toute sa vie l'héritage (le recueil contient d'ailleurs le magnifique texte « S'il faut choisir, je me dirai barrésien », publié en 1948 dans *Les Lettres françaises*). Ce Barrès, dont on ne s'explique toujours pas l'absence des listes de la Pléiade quand tous ses fils spirituels (Mauriac, Malraux, Montherlant, Aragon et dernièrement Drieu) y figurent en bonne place.

Signalons également le dossier en hommage à l'un de nos maîtres, Emmanuel Le Roy Ladurie (dont un beau texte de Laurent Theis), ainsi que l'étude qu'Emmanuele Cutinelli-Rendina consacre au monumental Benedetto Croce, esprit libre s'il en fut (elle évoque en début d'article un échange entre Bergson et Croce qui donne envie d'en savoir plus).

■ **Actualité de Roger Nimier.** – *Service Littéraire*, le mensuel de l'actualité romanesque, fait toujours les délices de ses lecteurs. Il publie en Une de son numéro d'octobre un grand article sur l'auteur du *Hussard bleu*. À l'occasion du centenaire de la naissance de Nimier et de la réédition chez Quarto de ses plus beaux textes. Avis aux amateurs.

PAUL GILBERT.

► *Commentaire*, n° 191, automne 2025, <https://www.commentaire.fr>

► *Service littéraire*, n° 196, octobre 2025, <https://www.servicelitteraire.fr>



SOURCE: WIKIPEDIA, PHOTO: GOUVERNEMENT ESPAGNOL

Institutions

La nomination du Premier ministre : un pouvoir régulateur

par Denis Cribier.

En s'obstinant à garder la main sur le pouvoir exécutif, Emmanuel Macron a ouvert une période de crise politique qui n'a pas d'équivalent dans les monarchies européennes.

Selon l'esprit et la lettre de la Constitution de la V^e République, l'élection du président au suffrage universel devrait être non partisane, pour respecter l'article 5 qui dispose : « *Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.* » Or, depuis que les partis se sont emparés de la « *clef de voûte* » de nos institutions, le chef de l'État n'a plus la légitimité nécessaire pour arbitrer en cas de crise politique. En de telles circonstances, il ne peut en effet se comporter, à la fois, comme chef d'une majorité et comme chef de l'État. Au mieux, à défaut de disposer d'une majorité présidentielle, il subit une période de cohabitation, face à une majorité parlementaire opposée.

Selon la formule consacrée de François Mitterrand, « *la Constitution, rien que la Constitution, toute la Constitution* », prononcée lors de son discours du 8 avril 1986, après la défaite du Parti socialiste aux élections législatives, le président tente autant que possible, en période de cohabitation, d'incarner la position d'arbitre que lui confère la Constitution, mais sans recueillir nécessairement la reconnaissance et la confiance de ses opposants. En effet, com-

ment devenir arbitre, tout en ayant été capitaine de l'équipe adverse, et comment être arbitre tout en étant capitaine d'équipe ? Même si la politique n'est pas une compétition sportive, chacun peut comprendre la contradiction de cette situation. Néanmoins, dans ce cas, la désignation du Premier ministre ne pose pas de problème particulier, il s'agit nécessairement du chef de l'opposition, nommé par le chef de l'État, exerçant son pouvoir régulateur selon l'article 5 de la Constitution.

En période de crise, le roi, indépendant des partis, a la capacité d'exercer un pouvoir régulateur de médiation pour parvenir à une solution politique, dans l'intérêt général.

Tout se complique lorsqu'aucune majorité ne se dégage à l'Assemblée nationale et que le président, faute de pouvoir ou vouloir dissoudre ladite assemblée, s'entête à garder la main, refusant de reconnaître la défaite de sa majorité et de jouer son rôle d'arbitre, au lieu d'appeler soit la coalition la plus nombreuse, soit le parti le plus représentatif, à former un gouvernement.

Emmanuel Macron, après quatre démissions successives de Premiers ministres en l'espace de seize mois (dont la dernière – record absolu de tout temps en France – après

la nomination d'un gouvernement qui aura duré 14 heures !), a reconduit son Premier ministre démissionnaire, Sébastien Lecornu. Cette fois, le président a tenté de s'appuyer essentiellement sur ce qu'il reste de sa majorité présidentielle, minoritaire à l'Assemblée, en misant sur la non-censure du parti Les Républicains et du Parti socialiste, au prix d'incessantes tractations, « *compromis* », voire compromissions : un cas unique sous la V^e, réputée stable grâce au fait majoritaire de son système électoral et à l'élection du président au suffrage universel.

Des monarchies exemplaires. – Pourtant, ce qui est exceptionnel en France depuis 1958, est courant en Belgique, en Espagne, aux Pays-Bas, parfois au Danemark ou au Royaume-Uni. La différence réside dans la position du chef de l'État. Le roi, indépendant des partis, contrairement au président de la République, a la capacité d'exercer par son autorité et sa légitimité, un pouvoir régulateur de médiation pour parvenir à une solution politique, dans l'intérêt général et en tant que garant de la continuité de l'État ainsi que du bon fonctionnement des institutions démocratiques.

En Belgique, le roi joue un rôle actif et central après chaque élection législative (système de représentation à la proportionnelle) pour nommer un Premier ministre et former un gouvernement, en désignant tout d'abord un informateur, chargé d'explorer les possibilités de coalition entre partis, puis un formateur, chargé d'étudier les compositions possibles en vue de la constitution d'un gouvernement. Il arrive que le formateur soit ensuite nommé Premier ministre, mais pas nécessairement. Le roi consulte les présidents de partis et s'assure que le futur Premier ministre disposera d'une majorité à la Chambre des députés avant de procéder à sa nomination. Le pro-

◀ Le roi Philippe VI d'Espagne et son Premier ministre Pedro Sanchez. Une distinction claire entre le rôle du souverain et celui du chef du gouvernement.

cessus peut durer plusieurs mois parfois, sans que la continuité de l'État, incarnée par le roi, soit menacée. On se souviendra de la crise politique belge de 2010 à 2011, lors de laquelle le pays fut privé de gouvernement effectif pendant 541 jours, sans que le pays en ait été déstabilisé pour autant ou que la situation ait été vécue comme un drame. Le roi Albert II avait ainsi évité la paralysie totale de l'État, par ailleurs dans un contexte de montée du séparatisme flamand. Il a nommé huit personnalités successives pour différentes missions et a pu maintenir ainsi le dialogue entre les partis malgré les tensions communautaires.

De même en Espagne, les élections générales du 20 décembre 2015 n'avaient pas permis au Parti populaire, arrivé en tête, d'obtenir une majorité absolue au Congrès des députés. La crise politique espagnole dura 314 jours. Le roi Felipe VI a joué son rôle de médiateur et de facilitateur en recevant à tour de rôle les chefs de partis, dans une relation de confiance et de confidentialité, sans esprit partisan, de compétition, ou d'arrière-pensées politiques, comme ce peut être le cas avec le président de la République en France. En Espagne, le roi ne nomme pas directement le président du gouvernement (chef du gouvernement) comme en Belgique (Premier ministre), mais il propose au Congrès des députés un candidat qui doit obtenir l'investiture de la chambre basse, pour être ensuite officiellement nommé par lui.

On peut également citer le Danemark où, en 2015, après les élections législatives du 18 juin, aucune majorité ne s'étant dégagée au Folketing (parlement danois), la reine Margrethe II reçut les différents chefs de partis, puis nomma après consultation, Lars Løkke Rasmussen, Premier ministre, et les autres ministres sur sa proposition, bien qu'il constituât un gouvernement minoritaire. À la différence d'Emmanuel Macron, tous les partis politiques furent reçus par la reine, sans exclusive.

Comment le président de la République, lorsqu'il a reçu (ou plutôt convoqué) les chefs de partis le 10 octobre, a-t-il pu s'abstenir d'inviter les représentants de LFI et du RN, représentant ensemble 20 millions d'électeurs ? Après son usage dévoyé de la dissolution (1), son refus de dissoudre à nouveau et son obstination à former un gouvernement minoritaire à l'encontre de tous les usages et au mépris de l'article 5 de notre Constitution, sa destitution, au titre de l'article 68 de notre Constitution, pourrait être ainsi motivée.

Une monarchie parlementaire en France nous dispenserait, entre autres inconvénients, d'un exercice personnel du pouvoir, peu respectueux du fait démocratique. ■



© MAISON GRAND DUCALE DE LUXEMBOURG

Maroc

De sultan à roi

Le Maroc a connu six monarques au XX^e siècle. Les trois premiers étaient frères; les trois suivants, père, fils et petit-fils. D'un mode de succession contractuel, le droit est passé au système héréditaire avec primogéniture. C'est cette transition constitutionnelle qui s'est accomplie sous un même règne, celui de Mohammed V (1909-1961). Sa biographie nous introduit aux concepts juridiques arabo-islamiques souvent abstraits et mal connus qui se laissent mieux appréhender par l'expérience pratique.

Le changement officiel de sultan à roi s'est opéré en août 1957. L'année précédente, le 2 mars 1956, avait vu la reconnaissance de l'indépendance du Maroc. Désormais le nom recouvrait un territoire délimité par des frontières établies. Ce n'est pas tant qu'auparavant le Maroc était « colonial » (quoique protectorat) que parce qu'il était « impérial ». L'Empire chérifien (*Dawla al-charifa*), qui ne préjugait pas de la géographie, est alors remplacé par la nation « marocaine » (*al-watan al-magribiyya*); l'Empire, gouverné par des lois coutumières négociées avec les notables (« ceux qui lient et délient »), devient royaume (*mamlaka*). Avant cela, aucune succession n'était assurée, car elle pouvait être disputée entre plusieurs enfants et collatéraux. Jusqu'en 1957, on n'utilise pas de titre royal ni de numéro, mais la seule ascendance: Mohammed Ben Youssef (à son « élection » en 1927, il n'était que le troisième fils du défunt sultan Moulay Youssef qui avait été mis en place par Lyautey en 1912) ne s'appellera officiellement Mohammed V qu'à partir d'août 1957. Un mois avant, il avait pris soin de titulariser son fils aîné Hassan « prince héritier ». À sa mort le 26 février 1961, celui-ci fut automatiquement couronné sous le nom de Hassan II. « Le roi est mort, vive le roi. » La même chose s'est produite en 1999 pour son fils aîné, l'actuel monarque Mohammed VI. Sous le règne de Mohammed V, les anciennes monarchies arabes ont disparu: Égypte, Tunisie, Irak, Libye, Yémen, ain-

si qu'à la périphérie, Afghanistan et Iran. N'ont subsisté que les émirats du Golfe, le sultanat d'Oman, la dynastie des Saoud et celle des Hachémites en Jordanie. L'évolution constitutionnelle marocaine n'est certes pas la seule explication de la survie du régime. Elle en est la principale.

Une autre raison est à rechercher dans les choix effectués par le monarque lui-même, en l'occurrence « le pari de l'indépendance » dont l'auteur de sa biographie, issue de sa thèse de doctorat, qui se place délibérément à distance de l'hagiographie, montre bien qu'il n'était en rien évident. Le sultan chérifien était pris entre deux feux: la déposition par l'autorité coloniale, qui eut lieu effectivement en 1953 (Mohammed Ben Youssef fut exilé deux ans en Corse puis à Madagascar) ou le débordement par le parti de l'Istiqlal (indépendance) qui l'aurait réduit à un rôle symbolique, purement religieux (il est aussi « commandeur des croyants », *amir al-mu'minin*, ou *calife*). « Sans exil, écrit Benjamin Badier, pas de Mohammed V. » C'est l'exil, et le retour, qui noue pour la postérité le lien direct entre « le roi et le peuple » (*Thawrat al-malik wal-ch'ab*, littéralement la révolution du roi et du peuple) qui permet de se passer des intermédiaires, des grandes familles, mais aussi de s'imposer face aux nationalistes. L'auteur étudie finement les méandres de la rivalité compliquée entre le Palais et le Parti. Pour l'Istiqlal, la nation est « arabo-islamique », assez proche finalement du cousin algérien; à la différence du ►

(1). Cf. *Royaliste* n° 1308, du 8 octobre 2025.



roi qui la définit par l'allégeance au monarque, ce qui autorise la diversité culturelle (berbère, rifaine), sociale et même religieuse (judaïsme). Mohammed V ne disposera que d'à peine cinq ans pour poser les bases du gouvernement royal qui sera porté à son apogée par son fils et transmis à ses enfants. ■

DOMINIQUE DECHERE.

► **Benjamin Badier, Mohammed V, dernier sultan et premier roi du Maroc, Perrin, août 2025.**

Brèves royales

■ **22 octobre. Londres.** – Débat à la Chambre des communes et dans les médias sur les pouvoirs du Parlement relatifs à la maison royale à la suite des controverses répétées concernant le prince Andrew. Le Premier ministre ne s'opposerait pas à l'examen par une commission d'enquête, des finances du prince en relation avec le bail dont il dispose depuis 22 ans pour sa résidence dans le parc de Windsor, libre de tout loyer (estimé à 800 000 £ par an). Le prince pourrait y être entendu, bien qu'il n'ait aucune obligation. Seul le Parlement pourrait par ailleurs le priver de son titre de « prince » ou de « duc d'York », ce dernier auquel il a volontairement (sous la pression du roi) accepté de ne plus se réclamer.

Le même jour paraissaient les mémoires posthumes (elle a mis fin à ses jours en avril dernier) de son accusatrice, Virginia Giuffrè, dans le cadre de l'affaire de pédocriminalité américaine (Jeffrey Epstein).

■ **23 octobre. Vatican.** – Visite d'État du roi Charles III et de la reine Camilla auprès du pape Léon XIV. À la fois chef d'État et gouverneur de l'Église d'Angleterre, le roi s'est associé à la commémoration des dix ans de l'encyclique *Laudato si'* et à la prière commune dans la chapelle Sixtine pour « la sauvegarde de la Création ». Le pape présidait cette cérémonie avec l'archevêque de Canterbury par intérim, l'archevêque d'York. La nouvelle archevêque, première femme à ce poste, ne sera en effet installée qu'en janvier prochain. L'événement est inédit depuis le schisme de 1534 mais, même avant, de toute l'histoire britannique. L'épître aux Romains a été lue par la ministre des Affaires étrangères Yvette Cooper. Le roi a été reçu ensuite à la basilique Saint-Paul-hors-les-murs comme « confrère », équivalent du titre de chanoine que le président français détient à Saint-Jean-de-Latran.

Initialement prévue en avril, retardée en raison du décès du pape François, la visite intervient à la veille de la procla-

mation, le 1^{er} novembre, de saint Henry Newman comme docteur de l'Église. Charles, alors prince de Galles, avait assisté à Rome en 2019 à la canonisation du cardinal issu de l'Église anglicane.

■ **24 octobre. Bangkok.** – Décès de la reine mère Sirikit Kitiyakara, âgée de 93 ans. Un deuil national de 30 jours a été décrété, ainsi qu'un deuil royal d'un an. Épouse de Rama IX, elle régna à ses côtés de 1950 à 2016. Mère de l'actuel roi Rama X, son seul fils, âgé de 73 ans, et de trois princesses (dont deux dynastes), elle laisse une dizaine de petits-enfants, deux de sa dernière fille, les autres des quatre mariages de son fils, dont un seul garçon né en 2005, prince héritier. Plusieurs ont été répudiés; la fille aînée du roi, 47 ans, hospitalisée depuis 2022, est donnée pour mourante. La famille royale « active » en dehors du monarque serait ainsi réduite à sept membres dont six femmes (la reine, une première épouse, une concubine dite noble consort, deux sœurs, deux enfants).

■ **26 octobre. Rome.** – Discours de la reine des Belges Mathilde à la cérémonie d'ouverture de la Rencontre internationale pour la paix organisée par la Communauté de Sant'Egidio. Le couple royal a été reçu le lendemain au Vatican en audience privée par le pape Léon XIV.

■ **30 octobre. Londres.** – Retrait des titres de « prince », duc, comte et chevalier: le frère cadet du roi sera désormais connu comme Mr Andrew Mountbatten Windsor. Le roi Charles III a finalement entamé le processus légal. Le bail dont Andrew dispose de la Couronne pour sa résidence à Windsor est terminé. Andrew déménagera à Sandringham à titre privé, le roi prenant à sa charge le loyer. Les deux filles d'Andrew, Béatrice et Eugénie, conservent leur titre de princesses.

MARIE-JO YORK.



La reine-mère de Thaïlande, Sirikit Kitiyakara, est récemment décédée.

La Maison de France

■ Vol de bijoux au Musée du Louvre

À la suite au cambriolage intervenu le 19 octobre au Musée du Louvre, Mgr le comte de Paris a publié le communiqué suivant: C'est avec une immense tristesse que j'ai appris le vol de bijoux historiques au Musée du Louvre, parmi lesquels le diadème et la parure de saphirs de la Reine Marie-Amélie ayant également appartenu à ma grand-mère. Ces bijoux ne sont pas seulement des souvenirs familiaux. Ils sont une part vivante de notre histoire nationale, un témoignage de l'élégance et du savoir-faire de notre pays. Leur disparition me touche en plein cœur et représente, je le pense aussi, une blessure forte pour les Français.

Je souhaite exprimer mon soutien aux autorités et aux équipes du Musée du Louvre mobilisées pour les retrouver. J'appelle chacun à mesurer combien il est vital de protéger ces témoins précieux de notre histoire, qui nous relient à ce que la France a de noble et d'intemporel. Protéger notre patrimoine, c'est honorer notre mémoire commune et servir notre pays.

JEAN, COMTE DE PARIS.

La Nouvelle Action royaliste

■ La chaîne YouTube de la NAR

La chaîne de la NAR sur YouTube fête en beauté ses 8 ans d'existence. Créée le 16 septembre 2017, elle compte aujourd'hui 13 600 abonnés, 230 vidéos et plus de 1,2 million de vues et connaît un succès croissant. Nos lecteurs peuvent y retrouver les conférences récentes des Mercredis de la NAR, les entretiens de la NAR et nos Points de vue.

Pour s'abonner (gratuitement) et suivre l'ensemble de nos publications, suivre le lien: <https://www.youtube.com/c/NouvelleActionRoyaliste>

■ Comité directeur et CN

Le conseil national de la NAR se réunira le 6 décembre. Le lieu et l'ordre du jour de cette réunion seront prochainement communiqués aux conseillers nationaux.

Les Mercredis de la NAR

La Nouvelle Action royaliste organise depuis près de 50 ans un cycle de conférences, les Mercredis de la NAR, auxquelles participent régulièrement des personnalités du monde politique, du monde économique ou intellectuel.

Les conférences sont enregistrées en vidéo, en présence d'un public restreint

SOURCE: GOUVERNEMENT DE THAÏLANDE.

(pour être invité, adresser une demande sur le serveur du journal lejournale@nouvelle-action-royaliste.fr). Pour accéder à ces entretiens sur notre chaîne YouTube et s'y abonner, un seul lien : www.youtube.com/c/NouvelleActionRoyaliste

■ Mercredi 12 novembre Conférence de François Broche sur l'histoire de la Collaboration

François Broche est historien. Grand spécialiste de la France libre et de la Seconde Guerre mondiale, il est aussi l'auteur de biographies de référence sur de Gaulle, Maurice Barrès ou Anna de Noailles. Il a récemment publié *La Galerie des éclaireurs* (Ginkgo, 2023), *Ils n'avaient pas vingt ans, la révolte des jeunes 1940-1944* (Tallandier, 2023), *La Cavale des collabos* (Nouveau Monde, 2023).



SOURCE: WIKIPÉDIA, PHOTO: ALEXANDRE MOATTI

François Broche présentera son ouvrage : *Dictionnaire de la Collaboration*, Nouveau monde, septembre 2025.

■ Mercredi 19 novembre Conférence de Didier Leschi sur la politique de l'immigration

Didier Leschi est un haut fonctionnaire, membre du corps préfectoral. Spécialiste des questions relatives aux cultes et à la laïcité, membre de plusieurs cabinets ministériels, dont celui de Jean-Pierre Chevènement, il fut jusqu'en 2025 directeur de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et il préside depuis 2018 l'Institut d'étude des religions et de la laïcité.



SOURCE: OFII

Il a récemment publié : *Misère(s) de l'islam de France*, (Le Cerf, 2017, ré-édité en 2020), *Rien que notre défaite* (Le Cerf, 2018), *De la République des défunts, tract de crise* (Tract Gallimard, 2020), *Ce grand dérangement : l'immigration en face* (Tract Gallimard, 2020).

Didier Leschi interviendra sur le thème : « Une politique de l'immigration est-elle possible ? »

■ Mercredi 10 décembre Conférence de Paul Melun et de Philippe Viguié Desplaces sur le thème : « Et si le prochain pré- sident était un roi ? »

ET SI LE PROCHAIN PRÉSIDENT ÉTAIT UN ROI ?

RÉPUBLIQUE
OU MONARCHIE ?
UN MATCH
POUR LA DÉMOCRATIE

Mareuil Éditions

Philippe Viguié Desplaces est grand reporter au Figaro. Fin observateur des monarchies, il a réalisé de nombreux entretiens et portraits de souverains européens.

Paul Melun est écrivain. Éditorialiste, il intervient régulièrement à la télévision et à la radio (Arte, Europe 1, LCP, CNews, France 5...). Il a récemment publié : *Libérer la gauche, la confession d'un enfant du peuple* (Le Cerf, 2023)

Philippe Viguié Desplaces et Paul Melun présenteront leur livre commun : *Et si le prochain président était un roi ?*, Mareuil éditions, mars 2025.

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

Je m'abonne à *Royaliste*

VERSION PAPIER ☐ TROIS MOIS (30 €) ☐ SIX MOIS (45 €)

☐ UN AN (70 €) ☐ UN AN SOUTIEN (140 €)

VERSION PDF ☐ UN AN (45 €) ☐ UN AN SOUTIEN (55 €)

☐ Je paye par chèque ou virement bancaire à l'ordre de Spfc-Acip.

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Tél. portable : ... Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre chèque ou virement à

Spfc-Acip, 60 rue de Fontenay 92350 LE PLESSIS-ROBINSON

Iban FR76 3 000 4 001 8 700 0102 0632 510 BIC BNPAFRPPXXX

Les informations sont destinées à *Royaliste*. Elles sont enregistrées dans notre fichier à des fins de traitement de votre abonnement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD du 27 avril 2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort. Pour cela écrire à l'adresse du journal, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

Royaliste

Directeur politique : Bertrand Renouvin
Directeur de la publication : Yvan Aumont

Rédaction administration :

Nouvelle Action Royaliste

Lot 1674

101, rue de Sèvres, 75006 Paris

Téléphone : 01 71 06 32 91

lejournale@nouvelle-action-royaliste.fr

ISSN 0151-5772

Publié par la NAR

Siret : 897 894 127 00017

Édité par Spfc-Acip

Siret : 418 382 149 00015

Imprimé par Atenor

Siret : 398 678 219 00021

Dépôt légal à publication - CPPAP n° 0425 D 84



D.R.

Par Bertrand Renouvin

Des aveux sur l'euro

Il y a un quart de siècle, le passage à l'euro fit l'objet d'un battage médiatique considérable et de déclarations politiques enthousiastes qu'il serait instructif de relire aujourd'hui. Ceux qui réclamaient un débat sur la prétendue « monnaie unique » étaient renvoyés au référendum sur le traité de Maastricht. La question avait été tranchée en 1992, nous disait-on, et il s'agissait désormais d'assurer la mise en circulation de la nouvelle monnaie.

Par la suite, l'euro devint une entité intouchable et les commentaires iconoclastes furent marqués du sceau infamant de l'extrémisme – alors qu'ils procédaient le plus souvent de thèses hétérodoxes solidement argumentées (1). Jusqu'en 2017, plusieurs partis et candidats préconisaient avec plus ou moins de ferveur la sortie de l'euro mais, après les bafouillages de Marine Le Pen face à Emmanuel Macron, ce fut la débandade. Nicolas Dupont-Aignan, Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon, qui s'égara dans ses plans A et B, s'enfoncèrent dans un épais silence. Il ne fallait pas, disaient les sondeurs-conseillers de l'époque, faire peur aux retraités. Dans les grands médias, on procéda à l'élimination discrète mais méthodique de la plupart des économistes hétérodoxes, tant et si bien qu'on assista à l'étonnant spectacle qu'il nous est toujours donné de contempler : des journalistes spécialisés et des experts patentés dissertent sur la compétitivité, sur le déficit de notre commerce extérieur, sur les inégalités sociales, sans que jamais la question de la monnaie soit posée.

Or voici du nouveau, sous l'apparence d'un ouvrage parfaitement austère annoncé par un titre-choc : *L'Euro en danger* (2). L'auteur n'est pas très connu mais la préface de Jacques de Larosière, ancien gouverneur de la Banque de France, indique que nous sommes invités à une réflexion du plus grand sérieux. De fait, Didier Cahen a une connaissance approfondie de l'histoire et des mécanismes de la zone euro, dont il a toujours été un partisan convaincu. Il a cru que la « monnaie unique » permettrait une forte croissance de la production et des échanges, ainsi qu'une réelle convergence des économies réunies dans une même zone monétaire, par harmonisation des politiques fiscales et budgétaires.

Or Didier Cahen reconnaît qu'il s'est trompé : les divergences entre les États se sont accentuées en matière d'endettement public, de productivité, de balance des paiements, de niveau de vie... La croissance de la zone euro entre 2021 et 2024 a été deux fois plus faible qu'aux États-Unis et l'Union européenne a raté le tournant technologique. Ces divergences et ces échecs risquent de conduire à un éclatement de la zone.

Les raisons de ce bilan globalement négatif ? On a créé une monnaie sans souveraineté, dont la gestion a été confiée à la Banque centrale européenne (BCE), organe fédéral, alors que la politique économique a été laissée à la décision des États nationaux. Pour que le système puisse fonctionner, il fallait que les États se soumettent à une stricte discipline budgétaire et réussissent les fameuses « réformes structurelles ». Les mesures disciplinaires ont bien été décidées, mais elles n'ont pas été respectées. Et si l'euro a survécu aux crises qui auraient pu l'emporter en 2007-2008, 2010-2012 et 2020, c'est en raison de la politique de création monétaire menée par la BCE — mais elle a favorisé l'endettement des États.

L'ouvrage de Didier Cahen sera analysé en détail par des spécialistes de la monnaie. Je le résume ici à gros traits pour le présenter comme symptôme des impasses dans lesquelles le milieu dirigeant s'est enfermé.

Avertis par Jacques de Larosière et Didier Cahen des menaces qui pèsent sur l'euro, les médias radiotélévisés auraient dû organiser des émissions aussi spectaculaires que celles qui ont accompagné le passage à la « monnaie unique ». Incrédulité ? Incompréhension de ce qui est expliqué ? Volonté — inédite — de ne pas jeter de l'huile sur le feu ? Nous ne saurons jamais les raisons de cette cécité.

La démarche de l'auteur et de son préfacier est quant à elle tout à fait claire. Ceux qui se sont lourdement trompés et qui ont engagé notre pays dans une aventure désastreuse ont le mérite de reconnaître leurs erreurs d'analyse et le tort de préconiser le renforcement des techniques qui ont échoué. Toujours plus de discipline budgétaire ! Toujours plus de financiarisation ! On se souvient tout à coup que Didier Cahen est le délégué général d'Eurofi, une association vouée à la promotion du marché unique des services bancaires et financiers...

Reconnaître les causes politiques de l'échec, puis les oublier. Préconiser des mesures techniques inopérantes, sans avouer qu'elles impliquent une négation de plus en plus forte des choix démocratiques. Ne pas voir que la vague populiste en Europe est la conséquence directe du néolibéralisme. Mais retirer le maximum de profits du capitalisme rentier jusqu'au bout — jusqu'au moment où tout s'effondre, par excès de spéculation ou de colère. ■

(1). Cf. Jacques Sapir, *L'Euro contre la France, l'euro contre l'Europe*, Le Cerf, septembre 2016.

(2). Didier Cahen, *L'Euro en danger*, Éditions Odile Jacob, septembre 2025.

Sommaire

Pages 2 à 4 : La Politique

La question démographique. — Le procès Sarkozy et les médias. — Sur le mur de Jean Chouan. — Le poujadisme (1). — La politique au crible.

Pages 5 et 6 : La Nation française

Le statut de l'élu. — La fin de la taxe Zucman. — Sur le front marin et paysan. — La Quinzaine en France.

Pages 7 à 9 : Les Chemins du monde

La bombe verte. — Les élections en Argentine. — Voix étrangères. — Les Faits marquants.

Pages 10 et 11 : Synthèse

Généalogie de l'État social (1).



Pages 12 à 15 : Les Idées et les Livres

La métamorphose des nationalismes. — Faut-il interdire les réseaux sociaux ? — Clemenceau et Gambetta. — Revue *Le Chasse-marée*. — Le Père Serge Bonnet.

Pages 16 et 17 : Les Lettres

Pierre Louÿs un libertin en littérature. — L'âme sans repos. — Le Carnet.

Pages 18 à 21 : Le Mouvement royaliste - Actualités

La nomination du Premier ministre. — De sultan à roi. — Brèves royales. — La Maison de France. — La Nouvelle Action royaliste. — Les mercredis de la NAR.

Page 22 : Éditorial

Des aveux sur l'euro.